



**ELABORATION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE RESTAURATION,  
CONSERVATION ET RECUPERATION DES SOLS  
AU BURKINA FASO**

**VOLUME II : DOCUMENT DE STRATEGIE**

Version validée par le Comité technique de suivi



Consultants

- *Issa Martin BIKIENGA*
- *François LOMPO*

Novembre 2017

## TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES .....	2
SIGLES ET ABREVIATIONS .....	4
LISTE DES TABLEAUX .....	7
RESUME EXECUTIF.....	8
1 - INTRODUCTION .....	12
2 - PROCESSUS D'ELABORATION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE RESTAURATION, CONSERVATION ET RECUPERATION DES SOLS AU BURKINA FASO.....	13
3 - STRATEGIE NATIONALE DE RESTAURATION, CONSERVATION ET RECUPERATION DES SOLS AU BURKINA FASO .....	14
3.1. Fondements stratégiques .....	14
3.1.1. <i>Vision</i> .....	15
3.1.2. <i>Objectif stratégique</i> .....	15
3.1.3. <i>Principes directeurs</i> .....	15
3.2. Axes stratégiques .....	16
3.2.1. <i>Axe stratégique 1 : Pilotage et soutien à la concertation des acteurs à l'harmonisation des approches, au suivi évaluation et à la capitalisation des actions de CES/DRS .....</i>	16
3.2.2. <i>Axe stratégique 2 : Renforcement des capacités des acteurs d'appui-conseil et des producteurs/trices .....</i>	17
3.2.3. <i>Axe stratégique 3 : Appui aux actions de recherche-développement dans le domaine de la CES/DRS .....</i>	17
3.2.4. <i>Axe stratégique 4 : Intégration des actions et mise à l'échelle des techniques de CES/DRS éprouvées et adaptées aux régions du Burkina Faso .....</i>	18
3.2.5. <i>Axe stratégique 5 : Financement durable des actions de CES/DRS .....</i>	18
3.2.6. <i>Axe stratégique 6 : Introduction de techniques culturelles innovantes en matière de CES/DRS .....</i>	19
3.3. Cadre logique.....	19
3.4. Modalités de financement.....	20
3.5. Mise en œuvre de la Stratégie.....	22
3.5.1. <i>Elaboration d'un plan d'action.....</i>	22
3.5.2. <i>Dispositif institutionnel de mise en œuvre .....</i>	23
3.5.2.1. <i>Les organes .....</i>	23
3.5.2.2. <i>Les acteurs de la CES/DRS et leurs rôles .....</i>	25
3.5.2.3. <i>Les instances .....</i>	28
3.5.2.4. <i>La concertation entre le Gouvernement et ses partenaires .....</i>	29
3.5.3. <i>Le cadre réglementaire .....</i>	29
3.6. Suivi-évaluation .....	29
3.6.1. <i>Rôle du suivi-évaluation .....</i>	29
3.6.2. <i>Méthodologie de suivi-évaluation .....</i>	30
3.6.2.1. <i>Suivi-évaluation des activités .....</i>	31
3.6.2.2. <i>Suivi-évaluation des résultats à court terme et des résultats à moyen terme (effets) .....</i>	31
3.6.3. <i>Organisation du suivi-évaluation .....</i>	31
3.6.4. <i>Production et diffusion des rapports.....</i>	32
3.6.5. <i>Cadre de mesure du rendement.....</i>	33
3.6.6. <i>Processus de révision et de mise à jour .....</i>	33
3.6.7. <i>Evaluation externe .....</i>	34

3.7. Communication .....	34
3.7.1. <i>Rôle de la communication</i> .....	34
3.7.2. <i>Stratégie de communication</i> .....	34
3.8. Synergie avec les accords internationaux sur l'environnement .....	35
3.9. Analyse des risques .....	36
3.9.1. <i>Approche des risques susceptibles d'affecter la SNRCRS</i> .....	36
3.9.2. <i>Registre des risques et méthodes d'atténuation</i> .....	36
4 - CONCLUSION.....	37
BIBLIOGRAPHIE.....	38
ANNEXES .....	40

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

**AFVP** : Association française des volontaires pour le progrès

**APFR** : Attestation de possession foncière rurale

**APIM-BF** : Association professionnelle des institutions de microfinance du Burkina Faso

**BUNASOLS** : Bureau national des sols

**CPP** : Programme national de partenariat de gestion durable des terres

**CES/AGF** : Programme spécial de conservation des eaux et des sols et agroforesterie dans le Plateau central

**CES/DRS** : Conservation des eaux et des sols/ Défense et restauration des sols

**CILSS** : Comité permanent Inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel

**CMP** : Cadre de mesure de la performance

**CNRST** : Centre national de la recherche scientifique et technologique

**CNULCD** : Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

**CPF** : Confédération paysanne du Faso

**CSI/GDT** : Cadre stratégique d'investissement en gestion durable des terres

**CTS** : Comité technique de suivi

**DGAHDI** : Direction générale des aménagements hydrauliques et du développement de l'irrigation

**DGESS** : Direction générale des études et des statistiques sectorielles

**DGFOMR** : Direction générale de la formation et de l'organisation du monde rural

**DGMGC** : Direction générale des Mines, de la géologie et des carrières

**DGPER** : Direction générale de promotion de l'économie rurale

**DGPV** : Direction générale des productions végétales

**DPSAA** : Direction de la prospective agricole et alimentaire

**DRAAH** : Direction régionale de l'agriculture et des aménagements hydrauliques

**DRASA** : Direction régionale de l'agriculture et de la sécurité alimentaire

**EGASA** : Etats généraux de l'agriculture et de la sécurité alimentaire

**FAO** : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

**FED** : Fonds européen de développement

**FEER** : Fonds de l'eau et de l'équipement rural

**FIE** : Fonds d'intervention pour l'environnement

**FRSIT** : Forum de la recherche scientifique et des innovations technologiques

**GAR** : Gestion axée sur les résultats

**GERES** : Groupement européen de restauration des eaux et des sols

**GRAAD** : Groupe de recherche et d'analyse appliquée pour le développement

**IDFC** : Institut international pour le développement des engrains

**IGMVSS** : Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel

**INERA** : Institut de l'environnement et de recherches agricoles

**INSD** : Institut national de la statistique et de la démographie

**MAAH** : Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques

**MARHASA** : Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques, de l'assainissement et de la sécurité alimentaire

**MECV** : Ministère de l'environnement et du cadre de vie

**MENA** : Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation

**MMC** : Ministère des mines et des carrières

**MME** : Ministère des mines et de l'énergie

**NDT** : Neutralité en matière de dégradation des terres

**ODD** : Objectifs de développement durable

**ONG** : Organisation non gouvernementale

**OPA** : Organisation professionnelle agricole

**PAE** : Projet agroécologique

**PAF** : Projet agroforestier

**PAN /LCD** : Plan d'action national de lutte contre la désertification

**PASPHF** : Produits agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques

**PATECORE** : Projet d'aménagement des terroirs et conservation des ressources dans le Plateau central

**PDA/GIZ** : Programme de développement de l'agriculture/Coopération allemande

**PDDAA** : Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine

**PFL** : Produits forestiers ligneux

**PFNL** : Produits forestiers non ligneux

**PIB** : Produit intérieur brut

**PICOFA** : Programme d'investissement communautaire en fertilité agricole

**PMEF** : Petites et moyennes entreprises forestières

**PME-PMI** : Petites et moyennes entreprises-Petites et moyennes industries

**PNDES** : Plan national de développement économique et social

**PNGT** : Programme national de gestion des terroirs

**PNSR** : Programme national du secteur rural

**PTF** : Partenaire technique et financier

**REEB** : Rapport sur l'état de l'environnement du Burkina

**SCADD** : Stratégie de croissance accélérée et de développement durable

**SNRCRS** : Stratégie nationale de restauration, conservation et récupération des sols

**SP/CONEDD** : Secrétariat permanent du Conseil national pour l'environnement et le développement durable.

**SP/CPSA** : Secrétariat permanent de coordination des politiques sectorielles agricoles

**IUCN** : Institut international pour la conservation de la Nature

**WASCAL** : Centre ouest-africain de service scientifique sur le changement climatique et l'utilisation adaptée des terres

**ZOVIC** : Zone Villageoise d'Intérêt Cynégétique

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Cadre logique de la SNRCRS.....	41
<i>Tableau 2 : Matrice pour le suivi des activités de la SNRCRS.....</i>	47
<i>Tableau 3 : Matrice pour le suivi des résultats à court terme et des résultats à moyen terme (effets) de la SNRCRS.....</i>	50
<i>Tableau 4 : Matrice pour le suivi des résultats à long terme ou impacts de la SNRCRS .....</i>	53
<i>Tableau 5 : Cadre de mesure du rendement.....</i>	56
Tableau 6 : Risques majeurs pouvant affecter la SNRCRS et éléments de réponse .....	58

## RESUME EXECUTIF

La Stratégie Nationale de Restauration, Conservation et Récupération des Sols (SNRCRS) vise à mobiliser et accroître les ressources humaines, techniques et financières nécessaires pour inverser durablement la dégradation des sols au Burkina Faso et les rendre sains et plus productifs en vue d'une meilleure contribution à la réalisation de la souveraineté alimentaire et des objectifs du développement durable.

Les fondements stratégiques de la SNRCRS sont constitués par : la vision, l'objectif stratégique et les principes directeurs.

### Les Fondements de la SNRCRS :

**Vision :** A l'horizon 2035, les capacités productives des sols du Burkina Faso sont accrues et permettent de pratiquer une agriculture moderne, plus compétitive, durable, résiliente, et en mesure d'assurer à tous les Burkinabè un accès aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active.

**Objectif stratégique :** Mobiliser et accroître les ressources humaines, techniques et financières nécessaires pour inverser durablement la dégradation des sols au Burkina Faso et les rendre sains et plus productifs, faciliter l'accès sécurisé à la terre, en vue d'une meilleure contribution à la réalisation de la souveraineté alimentaire et des objectifs du développement durable

### Principes directeurs :

Quelques principes directeurs devront être respectés pour permettre une bonne opérationnalisation de la SNRCRS et l'atteinte de tous ses objectifs. Ils sont ci-dessous cités :

- **L'anticipation :** la mise en œuvre de la SNRCRS doit se faire dans le cadre d'une approche prospective.
- **L'appropriation nationale :** ce principe exige le choix et la mise en œuvre d'activités conformes aux priorités et besoins des populations.
- **La responsabilisation :** il s'agit de tenir compte de l'ensemble des acteurs de la CES/DRS.
- **Le développement durable :** ce principe vise l'amélioration continue de la qualité de vie des citoyens par la prise en compte du caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale, économique et culturelle du développement, dans une perspective d'équité intra et intergénérationnelle.

- **La cohérence et la priorisation des actions** : dans le souci d'une utilisation rationnelle des ressources financières limitées, il s'agit de prioriser les activités à conduire, en veillant à assurer une connexion entre elles, de manière à créer une synergie forte dans la réalisation de la vision retenue pour la SNRCRS.
- **La Gestion axée sur les résultats (GAR)** : elle vise l'atteinte de résultats, en fonction d'objectifs et d'indicateurs préalablement définis et une reddition des comptes.
- **La bonne gouvernance** : elle implique le respect de toutes les procédures de gestion administrative et financière, d'alignement et d'harmonisation des interventions des partenaires techniques et financiers.
- **La prise en compte du genre** : elle signifie la participation équitable des hommes et des femmes aux analyses, orientations, et choix stratégiques, ainsi que la formulation et la mise en œuvre des investissements prioritaires, accès et contrôle égal et équitable aux ressources et aux sphères de décisions.
- **Le renforcement du partenariat** : il doit se réaliser par l'institution d'un dialogue permanent entre les représentants des différents groupes d'acteurs de la CES/DRS.

## Les Axes stratégiques de la SNRCRS

La SNRCRS est bâtie autour de six (6) axes stratégiques. Pour chaque axe, des priorités sont établies auxquelles sont associés des cibles, des indicateurs objectivement vérifiables et des sources de vérification.

**Axe stratégique 1 : Pilotage et soutien à la concertation des acteurs, à l'harmonisation des approches, au suivi évaluation, et à la capitalisation des actions de CES/DRS.** Cet axe suggère un rapprochement des acteurs et la prise en considération du suivi-évaluation, de la capitalisation, et de la communication pour promouvoir la CES/DRS. Pour cela, il est indispensable d'établir une situation de référence de la CES/DRS en vue d'un meilleur suivi-évaluation, et plus tard, d'une modélisation des techniques de CES/DRS. Par ailleurs, il est utile de constituer un répertoire des acteurs de CES/DRS.

**Axe stratégique 2 : Renforcement des capacités des acteurs d'appui-conseil et des producteurs/trices.** La mise en œuvre réussie des actions de CES/DRS exige leur bonne maîtrise par les agents d'encadrement et les producteurs et productrices à travers un renforcement de leurs capacités. L'enseignement des bonnes pratiques de CES/DRS doit être introduit dans les curricula des écoles professionnelles agricoles. Les acteurs de la CES/DRS ont besoin d'être appuyés techniquement et financièrement pour un accroissement de la productivité et de la production agro-sylvo-pastorale.

**Axe stratégique 3 : Appui aux actions de recherche-développement dans le domaine de la CES/DRS.** La CES/DRS doit répondre constamment aux besoins des producteurs et productrices. Pour cela, elle doit être soutenue par la recherche-développement dans laquelle la recherche scientifique privée doit aussi s'impliquer.

**Axe stratégique 4 : Intégration des actions et mise à l'échelle des techniques de CES/DRS éprouvées et adaptées aux régions du Burkina Faso.** Cet axe propose la prise en compte de la CES/DRS dans les plans nationaux, régionaux et locaux de développement et la promotion des investissements dans la CES/DRS. Pour assurer la rentabilité économique et financière de ces technologies, il est nécessaire de favoriser l'acquisition des équipements de CES/DRS au moindre coût à travers un régime fiscal et/ou douanier de faveur.

**Axe stratégique 5 : Financement durable des actions de CES/DRS.** L'utilisation de la CES/DRS ne peut se faire dans la durée que si elle est soutenue par des ressources financières stables et durables. En outre, des systèmes financiers décentralisés doivent être développés avec la mise en place à l'échelle locale de lignes de crédit et/ou de fonds de crédit en faveur de la CES/DRS.

**Axe stratégique 6 : Introduction de techniques culturelles innovantes en matière de CES/DRS.** Cet axe propose l'introduction progressive de l'agriculture de conservation dans les zones agro-écologiques qui s'y prêtent, notamment sur les terres non encore dégradées. Les bienfaits de l'agriculture de conservation méritent d'être diffusés à grande échelle en vue de stimuler sa prise en compte dans les systèmes de production agro-sylvo-pastorale.

Le financement de la SNRCRS pourra être assuré par différentes sources : budget national, partenaires bilatéraux traditionnels ou émergents, partenaires multilatéraux ou émergents, fondations internationales, réseaux d'ONG, etc.

Le dispositif institutionnel de mise en œuvre de la SNRCRS comprend un Comité national de pilotage et un Secrétariat technique. Mais il sera indispensable de mettre en place un système fonctionnel de suivi-évaluation et une stratégie de communication au sein de la DGAHDI.

La SNRCRS constitue une opportunité pouvant permettre d'établir une synergie avec un certain nombre d'accords internationaux sur l'environnement et des politiques environnementales de l'Afrique de l'Ouest en relation avec la lutte contre la dégradation des sols. Elle pourra aussi servir de support à la concrétisation de certaines initiatives nationales importantes dans le cadre de la lutte contre la dégradation des sols pour une meilleure contribution à la réalisation de la souveraineté alimentaire au Burkina Faso.

Avec la SNRCRS, on peut affirmer que (i) l'Etat disposera d'un outil efficace pour l'orientation et la coordination des actions de CES/DRS, (ii) des ressources humaines, techniques et financières seront mobilisées pour inverser la tendance de la dégradation des sols, (iii) les capacités des acteurs de la CES/DRS seront renforcées, (iv) l'efficience des actions de CES/DRS sera accrue, (v) les efforts de construction de la souveraineté alimentaire et du développement durable auront un meilleur impact. Pour y parvenir, l'Etat devra accorder un intérêt particulier à un bon pilotage de la SNRCRS afin qu'elle produise les effets et impacts attendus.

## 1 - INTRODUCTION

Le Burkina Faso, comme d'autres pays sahéliens, est confronté au phénomène des changements et de la variabilité climatiques ayant eu pour effets, entre autres, de provoquer une forte dégradation des terres. L'Etat a très tôt affiché sa détermination à lutter résolument contre la dégradation des terres. Cette volonté politique s'est concrétisée par des actions de conservation des eaux et des sols/défense et restauration des sols (CES/DRS), l'élaboration et la mise en œuvre de nombreux politiques, stratégies, plans et programmes d'action (sectoriels comme sous-sectoriels) traitant tous de la gestion des ressources naturelles (GRN) et de la gestion durable des terres (GDT) d'une manière ou d'une autre. Les premières interventions étatiques dans le domaine de la CES ont eu lieu dans les années 1960. Malgré d'énormes efforts déployés par les acteurs depuis lors pour freiner la dégradation des terres et restaurer leurs capacités productives, force est de constater que les résultats ne sont pas à la hauteur de leurs attentes. Cela a conduit la Direction Générale des Aménagements Hydrauliques et du Développement de l'Irrigation (DGAHDI), au sein du Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques (MAAH), à s'investir dans la recherche de solutions durables. C'est ainsi qu'elle a décidé, en partenariat avec la Coopération allemande et l'ensemble des acteurs du domaine de la CES/DRS, de formuler une Stratégie Nationale et un Plan d'action de restauration, conservation et récupération des sols au Burkina Faso (SNRCRS).

L'objectif global de cet exercice est de formuler de manière participative la Stratégie Nationale de Restauration Conservation et Récupération des Sols (SNRCRS) au Burkina Faso et son premier plan d'action en veillant à l'articulation de son contenu avec les Objectifs de développement durable (ODD) ainsi que d'autres documents et textes de référence de stratégies globales de restauration et conservation des sols.

Les objectifs spécifiques sont :

- **Objectif spécifique 1** : formuler la Stratégie Nationale de Restauration, Conservation et Récupération des Sols (SNRCRS) au Burkina Faso.
- **Objectif spécifique 2** : formuler le premier plan d'action de la SNRCRS spécifique au contexte burkinabè.

Le présent document traite spécifiquement de cette stratégie et s'articule autour des deux points suivants :

- Etat d'avancement du processus d'élaboration de la Stratégie Nationale de Restauration Conservation et Récupération des Sols ;
- Stratégie Nationale de Restauration Conservation et Récupération des Sols.

Il ouvre la voie à l'étape suivante de l'exercice, celle de la formulation du premier plan d'action de ladite Stratégie.

## **2 - PROCESSUS D'ELABORATION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE RESTAURATION, CONSERVATION ET RECUPERATION DES SOLS AU BURKINA FASO**

Avec l'appui de la Coopération allemande, la DGAHDI a déjà fait des progrès énormes vers la mise au point de la SNRCRS. Au titre de ces progrès, il faut signaler que quatre documents majeurs d'orientation ont été élaborés. Il s'agit :

1. de la Note conceptuelle en vue de la formulation d'une stratégie nationale de restauration, de conservation et de récupération des sols au Burkina Faso (juin 2016) ;
2. de l'Etude sur l'identification des priorités en matière de CES/DRS à prendre en compte dans le Programme national du secteur rural (PNSR), phase II (novembre 2016) ;
3. du Rapport de mission de mobilisation des partenaires techniques et financiers pour leur contribution au processus d'élaboration d'une stratégie nationale de restauration, conservation et récupération des terres agricoles et de son plan d'actions (décembre 2016).
4. de la Proposition d'une Stratégie Nationale de Restauration Conservation et Récupération des Sols (SNRCRS) au Burkina Faso. Volume I : contexte, justification et cadre stratégique de la SNRCRS. Ce document a été validé par les membres du Comité technique de suivi (CTS) de la SNRCRS le 8 septembre 2017.

Le présent document fait suite à ces étapes déjà franchies.

### **3 - STRATEGIE NATIONALE DE RESTAURATION, CONSERVATION ET RECUPERATION DES SOLS AU BURKINA FASO**

#### **3.1. Fondements stratégiques**

Les fondements stratégiques de la SNRCRS dont il va être question ci-dessous comprennent trois éléments essentiels : la vision, l'objectif stratégique et les principes directeurs. La vision et l'objectif stratégique ont été conçus à partir d'un certain nombre de référentiels reconnus au Burkina Faso. De ces référentiels, nous en avons retenu sept (7) qui se rapportent beaucoup plus à notre sujet d'étude, la SNRCRS :

- 1. Le rapport général des assises nationales des états généraux de l'agriculture et de la sécurité alimentaire tenues en 2011* : Au terme de ces assises, les participants se sont accordés sur la vision de l'Agriculture burkinabè à l'horizon 2025 qui s'énonce comme suit : « **A l'horizon 2025, l'Agriculture burkinabè est moderne, compétitive, durable et moteur de la croissance, fondée sur des exploitations familiales et des entreprises agricoles performantes et assurant à tous les Burkinabè un accès aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active** ».
- 2. La Politique nationale de développement durable et la Loi d'orientation sur le développement durable* : Dans le but de créer les conditions pour une véritable durabilité dans les différents secteurs de l'économie et dans les politiques et stratégies, mais aussi d'adapter le cadre juridique et institutionnel à la réalisation de l'objectif de développement durable défini par les Nations Unies, le Burkina Faso a adopté en 2013 la Politique nationale de développement durable et la Loi d'orientation sur le développement durable.
- 3. Les Priorités résilience pays* définies en 2015 dans le cadre de l'Alliance globale pour la résilience au Sahel et en Afrique de l'Ouest : Le Burkina Faso s'est fixé l'objectif stratégique suivant : « **A l'horizon 2035, la pauvreté des populations burkinabè et la vulnérabilité de leurs moyens de subsistance sont réduites de moitié, et elles jouissent d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable** ».
- 4. Le Cadre stratégique d'investissement en matière de gestion durable des terres* élaboré en 2014 : Son objectif stratégique est de « **mobiliser et accroître l'efficience des ressources financières, technologiques et des connaissances qui sont nécessaires pour inverser durablement les tendances à la dégradation des terres rurales au Burkina Faso** ».
- 5. La Déclaration sur l'engagement du Burkina Faso à mettre en œuvre l'objectif de Neutralité en matière de dégradation des terres d'ici 2030* signée le 15 juin 2017 à Ouagadougou: Dans cette déclaration, le Burkina Faso s'est engagé résolument et en collaboration avec ses partenaires dans la mise en œuvre d'activités concourant à l'atteinte de la neutralité en matière de dégradation des terres d'ici 2030.

*6. Les Objectifs de développement durable* : Le 25 septembre 2015, un nouvel ensemble d'objectifs mondiaux pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous, a été adopté dans le cadre d'un nouveau programme de développement durable. L'objectif 15 en particulier vise à préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

*7. Le Plan national de développement économique et social (PNDES) adopté en 2016* : L'objectif stratégique assigné au secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique est formulé comme suit : « **développer un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché** ».

D'autres documents de même nature sont exploités pour la définition des différents axes stratégiques de la SNRCRS.

### *3.1.1. Vision*

En référence aux documents suscités, la vision formulée pour la SNRCRS est formulée comme suit : **A l'horizon 2035, les capacités productives des sols du Burkina Faso sont accrues et permettent de pratiquer une agriculture moderne, plus compétitive, durable, résiliente, et en mesure d'assurer à tous les Burkinabè un accès aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active.**

### *3.1.2. Objectif stratégique*

L'objectif stratégique de la SNRCRS, décliné de la vision, est intitulé comme suit : **Mobiliser et accroître les ressources humaines, techniques et financières nécessaires pour inverser durablement la dégradation des sols au Burkina Faso et les rendre sains et plus productifs, faciliter l'accès sécurisé à la terre, en vue d'une meilleure contribution à la réalisation de la souveraineté alimentaire et des objectifs du développement durable.**

### *3.1.3. Principes directeurs*

Quelques principes directeurs devront être respectés pour permettre une bonne opérationnalisation de la SNRCRS et l'atteinte de tous ses objectifs. Ils sont ci-dessous cités :

**L'anticipation** : la mise en œuvre de la SNRCRS doit se faire dans le cadre d'une approche prospective.

**L'appropriation nationale** : ce principe exige le choix et la mise en œuvre d'activités conformes aux priorités et besoins des populations.

**La responsabilisation** : il s'agit de tenir compte de l'ensemble des acteurs de la CES/DRS.

**Le développement durable** : ce principe vise l'amélioration continue de la qualité de vie des citoyens par la prise en compte du caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale, économique et culturelle du développement, dans une perspective d'équité intra et intergénérationnelle.

**La cohérence et la priorisation des actions** : dans le souci d'une utilisation rationnelle des ressources financières limitées, il s'agit de prioriser les activités à conduire, en veillant à assurer une connexion entre elles, de manière à créer une synergie forte dans la réalisation de la vision retenue pour la SNRCRS.

**La Gestion axée sur les résultats (GAR)** : elle vise l'atteinte de résultats, en fonction d'objectifs et d'indicateurs préalablement définis et une reddition des comptes.

**La bonne gouvernance** : elle implique le respect de toutes les procédures de gestion administrative et financière, d'alignement et d'harmonisation des interventions des partenaires techniques et financiers.

**La prise en compte du genre** : elle signifie la participation équitable des hommes et des femmes aux analyses, orientations, et choix stratégiques, ainsi que la formulation et la mise en œuvre des investissements prioritaires, accès et contrôle égal et équitable aux ressources et aux sphères de décisions.

**Le renforcement du partenariat** : il doit se réaliser par l'institution d'un dialogue permanent entre les représentants des différents groupes d'acteurs de la CES/DRS.

Certes, ces principes directeurs ne sont ni exhaustifs ni limitatifs. Mais leur respect est indispensable pour une mise en œuvre réussie de la SNRCRS.

### 3.2. Axes stratégiques

#### 3.2.1. Axe stratégique 1 : *Pilotage et soutien à la concertation des acteurs à l'harmonisation des approches, au suivi évaluation et à la capitalisation des actions de CES/DRS*

Cet axe suggère un rapprochement des acteurs et la prise en considération du suivi-évaluation, de la capitalisation et de la communication pour promouvoir la CES/DRS. Pour cela, il est indispensable d'établir une situation de référence de la CES/DRS en vue d'un meilleur suivi-évaluation et plus tard d'une modélisation des techniques de CES/DRS. Par ailleurs, il est utile de constituer un répertoire des acteurs de CES/DRS. Cet axe comporte six (6) priorités :

- Priorité 1.1.** : Etablir la situation de référence de la CES/DRS au Burkina Faso ;
- Priorité 1.2.** : Classifier les techniques de CES/DRS par région ;
- Priorité 1.3.** : Capitaliser et vulgariser les techniques éprouvées de CES/DRS ;
- Priorité 1.4.** : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie et un plan de communication sur les techniques éprouvées de CES/DRS ;
- Priorité 1.5.** : Mettre en place un système de suivi-évaluation opérationnel des actions de CES/DRS ;
- Priorité 1.6.** : Mettre en place la Plateforme nationale pour la gestion durable des terres prévue par le CSI-GDT.

### *3.2.2. Axe stratégique 2 : Renforcement des capacités des acteurs d'appui-conseil et des producteurs/trices*

La mise en œuvre réussie des actions de CES/DRS exige leur bonne maîtrise par les agents d'encadrement et les producteurs et productrices à travers un renforcement de leurs capacités. L'enseignement des bonnes pratiques de CES/DRS doit être introduit dans les curricula des écoles professionnelles agricoles. Les acteurs de la CES/DRS ont besoin d'être appuyés techniquement et financièrement pour un accroissement de la productivité et de la production agro-sylvo-pastorale. Les priorités retenues pour cet axe stratégique sont les suivantes :

- Priorité 2.1.** : Former les agents d'encadrement à la vulgarisation des techniques de CES/DRS ;
- Priorité 2.2.** : Former les organisations des producteurs/trices à une meilleure connaissance et maîtrise des techniques de CES/DRS ;
- Priorité 2.3.** : Soutenir les opérateurs privés évoluant dans la réalisation d'infrastructures de CES/DRS (artisans, PME, commerçants, prestataires de services, etc.) ;
- Priorité 2.4.** : Appuyer l'équipement des producteurs/trices en matériel de CES/DRS ;
- Priorité 2.5.** : Renforcer la CES/DRS dans les programmes d'alphabétisation fonctionnelle ;
- Priorité 2.6.** : Soutenir le conseil à l'exploitation familiale et organiser des échanges inter-paysans.

### *3.2.3. Axe stratégique 3 : Appui aux actions de recherche-développement dans le domaine de la CES/DRS*

La CES/DRS doit répondre constamment aux besoins des producteurs et productrices. Pour cela, elle doit être soutenue par la recherche-développement dans laquelle la recherche scientifique privée doit aussi s'impliquer. Cet axe stratégique s'articule autour de quatre (4) priorités :

**Priorité 3.1.** : Créer et appuyer des cadres de concertation permanents entre les producteurs, les chercheurs et les développeurs sur la CES/DRS à l'échelle nationale, régionale et locale ;

**Priorité 3.2.** : Faciliter les échanges d'expériences entre les membres du cadre de concertation permanent ;

**Priorité 3.3.** : Promouvoir la recherche-action dans le domaine de la CES/DRS ;

**Priorité 3.4.** : Encourager la recherche scientifique privée sur la CES/DRS.

#### *3.2.4. Axe stratégique 4 : Intégration des actions et mise à l'échelle des techniques de CES/DRS éprouvées et adaptées aux régions du Burkina Faso*

Cet axe propose la prise en compte de la CES/DRS dans les plans nationaux, régionaux et locaux de développement et la promotion des investissements dans la CES/DRS. Pour assurer la rentabilité économique et financière de ces technologies, il est nécessaire de favoriser l'acquisition des équipements de CES/DRS au moindre coût à travers un régime fiscal et/ou douanier de faveur.

Au niveau de cet axe, il importe de souligner la nécessité de respecter l'approche bassin versant lors de la mise à l'échelle des techniques de CES/DRS dans les régions au risque de voir inopérantes les actions d'aménagement des sols. Par ailleurs, même si bon nombre de techniques de CES/DRS contiennent de façon implicite la valorisation de l'eau au niveau du champ, il y a lieu d'insister sur l'intérêt particulier des systèmes de micro-irrigation (goutte-à-goutte et micro-irrigation de surface à petite échelle). En d'autres termes, il faudra privilégier la petite irrigation. Le plan d'action reviendra de façon plus détaillée sur cette question.

Cet axe comporte six (6) priorités :

**Priorité 4.1.** : Intégrer les techniques éprouvées de CES/DRS dans les plans régionaux et locaux de développement ;

**Priorité 4.2.** : Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de projets et programmes de CES/DRS à l'échelle nationale ;

**Priorité 4.3.** : Mettre en œuvre la Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural ;

**Priorité 4.4.** : Appuyer la vulgarisation et la mise en application des textes de sécurisation du foncier rural ;

**Priorité 4.5.** : Elaborer un référentiel méthodologique pour la synergie d'action CES/DRS-foncier rural ;

**Priorité 4.6.** : Mettre en place les structures de pilotage et de coordination de la CES/DRS aux niveaux national et local.

#### *3.2.5. Axe stratégique 5 : Financement durable des actions de CES/DRS*

L'utilisation de la CES/DRS ne peut se faire dans la durée que si elle est soutenue par des ressources financières stables et durables. En outre, des systèmes financiers décentralisés doivent être développés avec la mise en place à l'échelle locale de lignes de crédit et/ou de fonds de crédit en faveur de la CES/DRS. Pour cet axe, il a été défini sept (7) priorités :

- Priorité 5.1.** : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation de financements stables et durables en faveur des actions de CES/DRS ;
- Priorité 5.2.** : Créer des emplois décents et des activités génératrices de revenus à travers la promotion des activités de CES/DRS ;
- Priorité 5.3.** : Soutenir le financement local des actions de CES/DRS à travers les institutions de microfinance ;
- Priorité 5.4.** : Identifier des financements innovants en faveur de la CES/DRS ;
- Priorité 5.5.** : Mettre en place des mécanismes financiers appropriés pour l'acquisition des équipements de CES/DRS : lignes de crédit à moyen et à long terme, lignes de crédit à des taux bonifiés, fonds de garantie, fonds de subventions, etc. ;
- Priorité 5.6.** : Promouvoir les investissements dans la CES/DRS à travers l'opérationnalisation du CSI-GDT ;
- Priorité 5.7.** : Capitaliser et valoriser les expériences réussies en matière de financement des actions de CES/DRS.

### *3.2.6. Axe stratégique 6 : Introduction de techniques culturelles innovantes en matière de CES/DRS*

Cet axe propose l'introduction progressive de l'agriculture de conservation dans les zones agro-écologiques qui s'y prêtent, notamment sur les terres non encore dégradées. Les bienfaits de l'agriculture de conservation méritent d'être diffusés à grande échelle en vue de stimuler sa prise en compte dans les systèmes de production agro-sylvo-pastorale. Cet axe comprend quatre (4) priorités :

- Priorité 6.1.** : Expérimenter l'agriculture de conservation dans les terres non dégradées ;
- Priorité 6.2.** : Mettre en place un cadre politique favorable à l'agriculture de conservation ;
- Priorité 6.3.** : Mettre en place le conseil agricole sur l'agriculture de conservation ;
- Priorité 6.4.** : Communiquer sur les modalités d'application, les performances et l'intérêt des différents systèmes de l'agriculture de conservation.

### 3.3. Cadre logique

Les éléments constitutifs du cadre logique sont les suivants :

- La vision ;
- L'objectif stratégique ;
- Les axes stratégiques ;
- Les cibles ;
- Les indicateurs objectivement vérifiables ;
- Les sources de vérification.

La Logique d'intervention (architecture) de la SNRCRS comprend les éléments suivants:

- **Axes stratégiques:** ce sont les principaux domaines d'intervention de la SNRCRS ;
- **Priorités:** elles correspondent aux objectifs spécifiques par axe stratégique ;
- **Cibles:** ce sont les énoncés (parfois chiffrés) des résultats à atteindre ;
- **Indicateurs objectivement vérifiables:** ce sont des données qui montrent que les résultats ont été atteints ;
- **Sources de vérification:** elles renseignent sur les supports à partir desquels on peut trouver l'information recherchée.

Chaque axe stratégique est articulé, comme sus-évoqué, autour des priorités qui correspondent à des objectifs spécifiques. Les cibles sont les résultats attendus. Dans le plan d'action qui succèdera à la stratégie, des activités principales seront proposées pour l'atteinte des différentes cibles, et par la suite, la réalisation des priorités retenues ; ces activités principales seront éclatées en activités secondaires, chiffrées, programmées annuellement et réparties selon les acteurs.

Le cadre logique est présenté au tableau 1 joint en annexe.

### 3.4. Modalités de financement

En ce qui concerne le financement de la SNRCRS et de son plan d'action, différentes sources peuvent être suggérées :

- Budget national ;
- Partenaires bilatéraux traditionnels ou émergents ;
- Partenaires multilatéraux ou émergents ;
- Fondations internationales ;
- Réseaux d'ONG ;
- Etc.

Les idées ci-dessous peuvent être également mises à contribution pour mobiliser des ressources financières en faveur de la SNRCRS :

- l'exploration de sources de financements privées, notamment la mobilisation et la contribution de la diaspora au financement de la SNRCRS ;
- la recherche de financement sur le WEB ;
- la contribution des populations à la base (à travers le warrantage ou un fonds local) ;
- la prise en compte des activités de CES/DRS dans les financements octroyés par la Banque agricole en création ;
- la prise en compte des activités de CES/DRS dans le Fonds de développement de l'agriculture en création ;

- le plaidoyer pour l'exploitation des fonds alimentés par le secteur minier (fonds minier de développement local) et des taxes prélevées sur l'orpaillage pour les orienter vers les investissements de CES/DRS;
- la contribution des institutions de microfinance (IMF) à travers des fonds de garantie et des fonds de crédit pour les producteurs ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de projets et programmes transformatifs éligibles aux différentes sources de financement, notamment au Fonds vert ;
- la promotion de fonds de subvention locale à l'endroit des collectivités ;
- l'inscription des actions de CES/DRS dans les plans communaux de développement (PCD) et les plans annuels d'investissement (PAI) des communes ;
- l'utilisation en partie des taxes sur les agrégats des communes et du Fonds d'entretien routier pour financer les activités de CES/DRS ;
- l'implication des sociétés industrielles au financement de la CES/DRS ;
- l'inscription des cibles définies par la Neutralité en matière de Dégradation des Terres (NDT) dans les politiques de développement, (notamment le PNSR II) pour permettre la mobilisation des ressources financières.

En rappel, une mission de mobilisation des PTF a été effectuée par les soins du MAAH en décembre 2016 pour leur contribution à la formulation de la SNRCRS et de son plan d'action. Cet exercice a fait l'objet d'un rapport spécifique. La mission de mobilisation a rencontré, entre autres, la Coopération autrichienne, la Coopération taïwanaise, la Coopération allemande, l'Union européenne, l'USAID, la FAO et la Banque africaine de développement (BAD). Ces partenaires sont tous disposés à accompagner le Burkina Faso pour la réalisation de la situation de référence des terres dégradées et la formulation de la SNRCRS assortie de son plan d'action. Toutefois, les spécificités de procédures de mobilisation des ressources d'appui au niveau de chacun font que la forme et la nature des contributions sont tout aussi variées. Ainsi donc, les engagements mobilisables par nature se présentent comme suit :

- Appui technique et méthodologique ;
- Appui technique et financier ;
- Appui institutionnel.

Ces PTF suscités constituent déjà une masse critique de bailleurs de fonds potentiels de la SNRCRS et de son plan d'action. Un autre exercice du même genre permettra sans aucun doute de mobiliser des bailleurs de fonds additionnels. Il est important de noter que l'opérationnalisation de la SNRCRS et de son plan d'action qui doit s'effectuer dans la durée, nécessitera la mobilisation de ressources financières stables et durables.

En tout état de cause, le Ministre de l'économie et des finances sera le principal artisan de la mobilisation des ressources financières qui se fera de façon méthodique. La tenue d'une table ronde des bailleurs de fonds est recommandée ; elle permettra de documenter les engagements financiers des différents partenaires techniques et financiers intéressés à accompagner la mise en œuvre de la SNRCRS et de son plan d'action.

Cependant, quelques mesures devront être prises pour que cette table ronde puisse atteindre ses objectifs. Il s'agit des mesures ci-après :

### **1 - Mesures d'appui politiques et techniques**

Ces mesures consistent à :

- Identifier un PTF comme chef de file de l'exercice ;
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des bailleurs de fonds ;
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication.

### **2 - Mesures de mobilisation et de sensibilisation**

Il s'agira d'organiser des missions :

- Auprès de certains pays de l'OCDE, notamment des pays scandinaves et du Japon ;
- Auprès de certains pays ou fonds arabes ;
- Auprès de fondations privées et d'ONG internationales.

### **3 - Tenue de la table ronde et suivi des engagements pris**

De façon pratique, il est suggéré:

- D'organiser et tenir la table ronde à Ouagadougou ;
- D'établir un tableau de bord des engagements financiers et techniques pris ;
- D'assurer le suivi de la table ronde.

## **3.5. Mise en œuvre de la Stratégie**

### **3.5.1. Elaboration d'un plan d'action**

L'élaboration d'un premier plan d'action fera suite à la formulation de la SNRCRS. En rappel, les résultats attendus de ce plan d'action sont les suivants :

- le cadre logique du premier plan d'action est proposé ;
- les actions à mener dans le cadre du premier plan d'action sont précisées par résultat et leurs coûts sont indiqués ;
- un planning de mise en œuvre du premier plan d'action sur cinq ans ainsi qu'une programmation détaillée de la première année d'exécution sont proposés ;
- les instances de mise en œuvre opérationnelle du premier plan d'action sont proposées ;
- les mécanismes de suivi évaluation de la mise en œuvre du plan d'action et de la capitalisation sont proposés ;

- les engagements et les intentions ainsi que les autres sources potentielles de financement du premier plan d'action sont présentés ;
- des instruments, modalités et stratégies de mobilisation de financement complémentaires sont proposés

Une démarche particulière sera dédiée à ce processus qui sera à la fois participatif et inclusif.

### *3.5.2. Dispositif institutionnel de mise en œuvre*

#### *3.5.2.1. Les organes*

La SNRCRS et son premier plan d'action ont besoin d'une gouvernance efficace pour produire leurs effets. En outre, vu l'ampleur et la rapidité de la dégradation des sols, une veille stratégique continue doit être observée afin d'éviter des situations dramatiques. Les organes de gouvernance à mettre en place sont au nombre de deux :

- Un Comité national de pilotage ;
- Un Secrétariat technique.

Le Comité national de pilotage aura pour missions de :

- Superviser la mise en œuvre de la SNRCRS et de son plan d'action ;
- Examiner et approuver les programmes d'activités et projets de budgets ;
- Examiner et approuver les rapports de résultats, les rapports d'activités et les rapports financiers ;
- Initier ou commander toute étude en rapport avec la lutte contre la dégradation des sols ;
- Prendre toute initiative et faire toute suggestion de nature à promouvoir une gestion durable des sols.

Le Comité national de pilotage doit être une structure légère, souple et capable de se réunir chaque fois que cela sera nécessaire. Dans sa composition, il comprendra particulièrement des membres de la Plateforme nationale pour la gestion durable des terres à mettre en place, des représentants de l'Etat (administration centrale et décentralisée), du secteur privé, des organisations de la société civile et des partenaires techniques et financiers.

Le Secrétariat technique aura pour rôles :

- d'assurer le secrétariat du Comité national de pilotage ;
- de préparer les réunions statutaires du Comité national de pilotage ;
- de dresser les procès-verbaux ou comptes rendus des réunions statutaires du Comité national de pilotage ;
- d'exécuter toute tâche qui lui sera confiée par le Comité national de pilotage.

Sur le plan pratique, il ne s'agit pas de créer nécessairement de nouvelles structures. Les fonctions du Comité national de pilotage et de celles du Secrétariat technique pourraient être portées par la Plateforme nationale pour la gestion durable des terres (PNGDT) prévue par le CSI-GDT. La PNGDT comporte sept (7) groupes thématiques animés par des chefs de file. L'un des groupes thématiques dénommé « Gestion durable de la fertilité des terres agricoles » est animé par le Ministère de l'agriculture. Ses domaines d'action sont respectivement les suivants:

- Diffusion des bonnes pratiques en matière de gestion durable des terres de culture (techniques antiérosives, zaï, micro-bassins, fosses fumières, etc.) ;
- Développement participatif de technologies / Recherche-développement en matière de gestion intégrée de la fertilité des sols ;
- Promotion et renforcement de la sécurisation foncière en milieu rural.

Ce groupe thématique pourrait assurer la fonction de Comité national de pilotage de la SNRCRS. Le Secrétariat technique serait confié à la DGAHDI ou à toute autre entité que le chef de file du groupe thématique aura désignée.

Selon le CSI-GDT, tous les acteurs majeurs de la GDT (Etatiques, Collectivités Territoriales, OSC et PTF) sont invités à s'inscrire dans les groupes thématiques ; un même acteur peut s'inscrire dans plusieurs groupes thématiques selon ses domaines d'action ou ses centres d'intérêt à condition qu'il soit en mesure de s'y faire représenter efficacement.

Il est prévu que soit mis à la disposition de chaque groupe thématique, les outils de la planification concertée (planification multisectorielle) et du suivi-évaluation. Ces outils seront tirés de ceux du PNSR ; ils devront donc être développés au cas où le PNSR ne l'aurait pas effectivement fait.

Les groupes thématiques se réunissent au moins 2 fois par an en vue de (i) la programmation annuelle et la validation des éléments des rapports des groupes ; (ii) le suivi des activités à mi-parcours.

Il faut rappeler que la SNRCRS a un caractère multisectoriel et multi-acteurs. Cela impose que son Comité national de pilotage épouse cette physionomie. Globalement, outre les membres du groupe thématique susmentionné, ce Comité doit comporter, tout en évitant des doublons, des membres provenant :

- Du Ministère de l'eau et de l'assainissement ;
- Du Ministère de l'environnement,
- Du Ministère des ressources animales et halieutiques ;
- Du Ministère de la recherche scientifique ;
- Du Ministère de l'administration territoriale ;
- Du Ministère de l'économie et des finances ;
- Des organisations professionnelles agricoles ;
- Des Chambres d'agriculture ;
- Des partenaires techniques et financiers ;

- Des ONG ;
- Des opérateurs privés évoluant dans la CES/DRS ;
- etc.

### *3.5.2.2. Les acteurs de la CES/DRS et leurs rôles*

Il existe de nombreux autres acteurs dont les missions, rôles et responsabilités ont évolué sous l'influence (i) du contexte institutionnel créé par le mouvement de la décentralisation, et la loi sur la sécurisation foncière en milieu rural et (ii) de l'appréciation croissante de la valeur économique de la ressource foncière. Touré et Sedogo (1989) et DGAHDI (2015) ont identifié les principaux groupes d'acteurs de la lutte contre la dégradation des terres au Burkina Faso suivants. Ils sont constitués par les acteurs étatiques, les acteurs non-étatiques, les acteurs locaux et les partenaires techniques et financiers.

#### *3.5.2.2.1. Les acteurs étatiques*

Ce groupe est composé par les différents départements ministériels directement ou indirectement impliqués dans la gestion de la question foncière, donc celle des ressources en terre, à savoir: les ministères en charge du développement rural, ainsi que d'autres ministères tels que ceux en charge de l'administration territoriale, des finances et de l'économie, des mines et des carrières, de l'énergie, de l'éducation nationale, de l'alphabétisation, et de l'artisanat. Ces ministères ont chacun des structures déconcentrées que sont les directions régionales, les directions provinciales et les services départementaux respectivement aux niveaux régional, provincial et communal. Le problème majeur noté au niveau de ce groupe d'acteurs-clés est l'absence d'une cohérence d'ensemble dans l'action du gouvernement. Malgré les intentions affichées au niveau politique, la plupart des acteurs opèrent de façon isolée. L'Etat, de manière globale, joue un rôle régalién de développement des conditions nécessaires devant faciliter l'intervention des autres groupes d'acteurs du domaine de la CES/DRS à travers notamment l'adoption de politiques et stratégies. Il intervient également dans l'exécution de certains aménagements de grande envergure. De manière détaillée, l'Etat a pour rôles : (i) l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des stratégies nationales de développement des sous-secteurs du secteur rural (agriculture, eau, ressources animales, ressources forestières, fauniques et halieutiques) notamment en matière de CES/DRS ; (ii) la génération et la diffusion de l'information et des technologies auprès des producteurs/-trices ; (iii) la mobilisation des ressources financières, matérielles et humaines ; (iv) le suivi, l'évaluation et la capitalisation des actions de CES/DRS.

De façon spécifique, les structures de recherche et de formation, les structures qui mènent des recherches dans le domaine des sols (INERA, BUNASOLS, WASCAL, Universités) sont investies des rôles suivants :

- ✓ participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies opérationnelles ;
- ✓ conduite de recherches sur l'amélioration des innovations endogènes dans le domaine de la CES/DRS ;
- ✓ conception de techniques et technologies de restauration des terres et de lutte contre la dégradation des terres et la restauration des terres ;
- ✓ conduite des études de caractérisation des sols et des mesures de restauration ;
- ✓ participation au renforcement des capacités des producteurs/-trices à la base ;
- ✓ participation au suivi-évaluation et à la capitalisation des expériences et leçons tirées de la mise en œuvre des aménagements.

### 3.5.2.2.2. *Les acteurs non étatiques*

Ils sont constitués par des groupes d'intérêt dont la nature et les objectifs sont très différents mais ayant tous comme trait commun la gestion privée de la ressource en terre (à des buts lucratifs ou non). Ces groupes comprennent: (i) les Chambres d'Agriculture, les Organisations faîtières des Producteurs, et les Sociétés Agro-industrielles qui représentent les opérateurs économiques à but lucratif. Ces derniers sont généralement de nouveaux arrivants et grands consommateurs de la ressource terre ; (ii) les ONG qui jouent un rôle majeur dans l'éveil, l'encadrement, et la formation des populations ; (iii) les institutions de prestation de services (études, commercial, etc.) et de micro financement qui jouent un rôle d'accompagnement et d'appui technique et financier pour le montage, l'exécution, le suivi et l'évaluation d'opérations de terrain. Ce groupe d'acteurs (de nature hétéroclite) a le potentiel de jouer un rôle de « locomotive économique » et de contrepoids à l'action gouvernementale. Son action est limitée par l'absence d'un (de) cadre(s) de régulation et d'incitation formel(s) et effectif(s). Ainsi, il s'agit essentiellement des ONG et Associations. Dans le domaine de la CES/DRS, elles jouent les rôles suivants :

- ✓ contribution à la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles relatives au secteur rural ;
- ✓ apport d'un appui technique, organisationnel, financier et matériel aux producteurs/-trices ;
- ✓ contribution au renforcement des capacités des acteurs ;
- ✓ prestation de services pour la mise en œuvre de certaines opérations ;
- ✓ contribution au financement des actions ;
- ✓ contribution au processus de suivi-évaluation et de capitalisation.

Le secteur privé regroupe les petites, moyennes et grandes entreprises privées, les artisans, les entrepreneurs, les commerçants, les prestataires de services, etc. Ceux-ci jouent les rôles suivants dans le domaine de la CES/DRS au Burkina Faso :

- ✓ mise à disposition des équipements d'aménagement pour les acteurs de mise en œuvre des technologies ;
- ✓ contribution à la conduite des études nécessaires à l'exécution de certains aménagements (études thématiques, planification stratégique et opérationnelle) dans le domaine de la CES/DRS ;
- ✓ contribution au renforcement des capacités des acteurs.

### 3.5.2.2.3. *Les acteurs locaux*

Ces acteurs peuvent être regroupés en trois sous-groupes dotés chacun d'une forme de juridiction et de pouvoir spécifique en matière de décision sur l'affectation et la jouissance des ressources en terre. Ils sont appelés à jouer un rôle très stratégique dans le cadre de la mise en œuvre effective de la décentralisation. Il s'agit des:

**Collectivités Territoriales** qui représentent le type de juridiction politique. Aux termes de la loi N°0055-2004/AN portant Code général des collectivités territoriales au Burkina Faso adopté en décembre 2004 et l'ensemble de ses modificatifs, les collectivités territoriales sont (i) les régions, (ii) les communes urbaines et (iii) les communes rurales. Chacune d'elle dispose d'un domaine foncier propre constitué par les parties du domaine foncier national cédées à titre de propriété par l'Etat. A l'image de l'Etat, les collectivités territoriales jouent elles aussi un rôle de facilitation des activités des acteurs intervenant dans leur ressort territorial de compétence. Elles devraient jouer un rôle majeur dans l'administration du patrimoine foncier et notamment dans l'élaboration et la mise en œuvre d'outils de gestion des ressources naturelles au niveau régional et local (pour peu que la délégation d'autorité et l'affectation de moyens soient effectives). Elles interviennent également dans la mise en œuvre de certaines actions d'envergure dans le domaine de la CES/DRS. De manière spécifique, elles jouent les rôles suivants :

- ✓ gestion et utilisation du domaine foncier propre ;
- ✓ élaboration et mise en œuvre des Plans Locaux de Développement (PLD) prenant en compte la CES/DRS. Il s'agit des Plans Régionaux de Développement (PRD) pour les régions et des Plans Communaux de Développement (PCD) pour les communes ;
- ✓ règlement de litiges fonciers par le Service foncier rural ;
- ✓ animation des cadres de concertation des différents acteurs intervenant dans le développement rural ;
- ✓ suivi évaluation.

**Institutions Traditionnelles** qui représentent le type de juridiction sociale. Elles maintiennent presque partout une influence majeure sur les questions liées à l'accès et au contrôle des terres. Elles souffrent de problèmes de légitimité (par rapport à la puissance publique) et de capacités institutionnelles et humaines.

**Producteurs/-trices et leurs organisations locales** qui représentent un type de juridiction mixte (social et économique) très actifs dans l'utilisation des ressources naturelles. Ils sont en ligne de front pour la gestion au quotidien des ressources en terre. Leurs actions sont souvent handicapées par l'absence de ressources humaines et financières adéquates. Les producteurs/-trices et leurs organisations locales ont pour rôles :

- ✓ l'expression des besoins en matière d'activités de CES/DRS ;
- ✓ la participation à l'analyse, la formulation et à la mise en œuvre des programmes opérationnels et des projets du domaine de la CES/DRS ;
- ✓ la participation au financement (cofinancement) des aménagements dans le domaine de la CES/DRS ;
- ✓ la participation au renforcement des capacités des producteurs/-trices (formateurs endogènes) ;
- ✓ la participation à l'exécution physique des aménagements ;
- ✓ la participation à la génération des technologies de CES/DRS ;
- ✓ la participation au suivi-évaluation et à la capitalisation des expériences et leçons tirées de la mise en œuvre des aménagements.

#### *3.5.2.2.4. Les Partenaires Techniques et Financiers*

Ils regroupent toutes les agences de coopération bilatérale et multilatérale et des Organisations Intergouvernementales, les institutions de coopération (financière, scientifique et technique) qui mènent des activités de développement dans l'espace rural. Grâce à leurs contributions financières et techniques (aux politiques et programmes nationaux), ils exercent une très grande influence sur les orientations et activités en matière de gestion durable des ressources naturelles. Leurs rôles sont les suivants :

- ✓ appui à l'élaboration des politiques et stratégies ;
- ✓ appui à la formulation et à la mise en œuvre des projets et programmes d'investissement ayant trait à la CES/DRS ;
- ✓ mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des aménagements ;
- ✓ participation au suivi évaluation et à la capitalisation des expériences et leçons tirées dans le domaine de la CES/DRS.

#### *3.5.2.3. Les instances*

Le suivi de la mise en œuvre de la SNRCRS et de son plan d'action sera assuré au moyen de deux instances statutaires : (i) les revues annuelles et (ii) les revues régionales.

Les revues annuelles seront consacrées à l'examen et l'adoption des rapports de résultats, rapports d'activités, rapports financiers, de l'année écoulée, ainsi qu'à l'examen et à l'adoption des programmes d'activités et projets de budget de l'année à venir.

A l'échelle régionale, les représentants de la Plateforme nationale de gestion durable des terres tiendront des réunions préparatoires à celles du Comité national de pilotage. Les résultats des revues régionales alimenteront les revues nationales.

#### *3.5.2.4. La concertation entre le Gouvernement et ses partenaires*

Un cadre de concertation pourrait être constitué entre le Gouvernement et les PTF qui ont déjà manifesté leur intérêt à accompagner le processus de formulation de la SNRCRS et de son plan d'action. D'autres PTF pourraient intégrer ultérieurement ce cadre de concertation. De façon pratique, il est recommandé d'utiliser le Cadre sectoriel de dialogue sur les productions agro-sylvo-pastorales qui a le mérite d'exister et de fonctionner à l'heure actuelle. Cette structure permettra de maintenir l'engagement des PTF autour de la SNRCRS dans la durée et d'accroître l'efficience des ressources techniques, humaines et financières pour inverser durablement la dégradation des sols au Burkina Faso et les rendre sains et plus productifs en vue d'une meilleure contribution à la réalisation de la souveraineté alimentaire et des objectifs du développement durable.

#### *3.5.3. Le cadre réglementaire*

En rappel, l'objectif stratégique de la SNRCRS est de **Mobiliser et accroître les ressources humaines, techniques et financières nécessaires pour inverser durablement la dégradation des sols au Burkina Faso et les rendre sains et plus productifs, faciliter l'accès sécurisé à la terre, en vue d'une meilleure contribution à la réalisation de la souveraineté alimentaire et des objectifs du développement durable.**

L'atteinte de cet objectif stratégique nécessite, entre autres, un engagement fort de l'Etat, une continuité et une synergie dans l'action. Pour toutes ces raisons, il importe que la SNRCRS soit adoptée par décret pris en Conseil des Ministres. Des arrêtés d'application de ce décret viendront préciser les modalités d'opérationnalisation de la SNRCRS aux différents échelons d'opérationnalisation.

### 3.6. Suivi-évaluation

#### *3.6.1. Rôle du suivi-évaluation*

A l'heure actuelle, la DGAHDI ne possède pas de système de suivi-évaluation spécifique, bien qu'il existe en son sein un Service d'assistance et de suivi-évaluation (SASE). Le SASE a des missions précises en matière de suivi-évaluation mais ne dispose pas de tous les outils nécessaires pour les accomplir. Or, la mise en œuvre réussie de la présente SNRCRS exige un système de suivi-évaluation rigoureux.

La DGAHDI doit se doter rapidement d'un manuel de suivi-évaluation. L'élaboration de ce manuel dépasse le cadre de la présente consultation. Néanmoins, les aspects fondamentaux du suivi-évaluation, de même qu'une méthode simplifiée de suivi-évaluation sont ci-dessous proposés de manière à permettre aux cadres de la DGAHDI d'entrer dans de bonnes habitudes de travail en attendant la mise en place formelle d'un système de suivi-évaluation.

Le système de suivi-évaluation proposé à la DGAHDI et dont il est question au sous-chapitre ci-dessous traitant de la méthodologie de suivi-évaluation de la SNRCRS, a pour objectif général de mettre à la disposition de la DGAHDI et de ses partenaires, un ensemble continu et cohérent d'informations sur l'évolution de l'atteinte des résultats, effets et impacts relatifs aux différentes actions directes de CES/DRS ou en lien avec la CES/DRS. De façon spécifique, il vise les objectifs suivants :

- ✓ collecter au jour le jour toute information quantitative ou qualitative utile au bon suivi des activités ainsi que des projets et programmes de CES/DRS définis par la SNRCRS, de manière à réorienter si nécessaire les activités mises en œuvre ;
- ✓ centraliser, consolider et analyser l'information recueillie en vue de mieux apprécier les effets de la SNRCRS ;
- ✓ amener les cadres de la DGAHDI à s'inscrire dans une gestion axée sur les résultats.

Dans le cadre de la présente étude, il est proposé la démarche ci-dessous qui comprend les étapes suivantes pour y parvenir :

1. mise au point de termes de référence clairs pour la conception d'un système de suivi-évaluation et la rédaction d'un manuel de suivi-évaluation ;
2. recherche de financement;
3. recrutement d'un consultant pour la conception du système de suivi-évaluation et la rédaction du manuel de suivi-évaluation ;
4. proposition du système de suivi-évaluation et du manuel de suivi-évaluation par le consultant;
5. adoption du système de suivi-évaluation et du manuel de suivi-évaluation par la DGAHDI ;
6. validation du système et du manuel de suivi-évaluation par le MAAH ;
7. formation des utilisateurs.

En termes de contenu, il devra comporter au moins les deux parties distinctes (planification et suivi-évaluation), des tableaux de suivi-évaluation et des canevas de rapportage.

### **3.6.2. Méthodologie de suivi-évaluation**

En attendant l'élaboration d'un manuel de suivi-évaluation en bonne et due forme, les cadres de la DGAHDI peuvent déjà amorcer la pratique du suivi-évaluation. Dans cet ordre d'idées, il est proposé ci-dessous une méthodologie simple et pratique de suivi-évaluation des activités et des résultats. Si ces tableaux sont correctement renseignés, la DGAHDI disposera d'informations fiables et pertinentes pour le suivi de la mise en œuvre de la SNRCRS.

#### *3.6.2.1. Suivi-évaluation des activités*

Le suivi-évaluation des activités est relativement simple et consiste à :

- comparer les activités prévues aux activités réalisées ;
- mettre en exergue les écarts de réalisation ;
- donner les facteurs explicatifs des écarts de réalisation ;
- signaler les changements éventuels d'activités et les raisons ayant motivé ces changements.

Il est proposé en annexe un tableau simplifié de suivi des activités.

#### *3.6.2.2. Suivi-évaluation des résultats à court terme et des résultats à moyen terme (effets)*

Le suivi des résultats et sous-résultats à court et des résultats à moyen terme ou effets peut être réalisés par l'intermédiaire du tableau 3 joint en annexe.

#### *3.6.2.3. Suivi-évaluation des résultats à long terme (impacts)*

De la même manière, l'on peut effectuer le suivi-évaluation des résultats à long terme ou impacts à l'aide du tableau 4 joint en annexe.

### *3.6.3. Organisation du suivi-évaluation*

Pour obtenir une bonne fonctionnalité du suivi-évaluation, il est proposé le dispositif suivant :

- **La Direction générale de la DGAHDI** : elle ne produit pas de données à proprement parler, mais elle a besoin de l'information produite par le suivi-évaluation pour le pilotage de la SNRCRS. De ce point de vue, elle doit veiller à ce que le dispositif de suivi-évaluation fonctionne sans faille, donc dispose de moyens humains, techniques et financiers adéquats.
- **Le Service d'assistance et de suivi-évaluation** : ce service joue un rôle important et pour cela, ses capacités ont besoin d'être renforcées. Sur le plan opérationnel, il est proposé de faire reposer le système de suivi-évaluation sur ce service. Ce service prendra en charge à la fois la planification et le suivi-évaluation. Il sera responsable de la collecte, du traitement et de l'analyse des données, ainsi que de l'élaboration et de la diffusion des rapports d'activités et de résultats.
- **Les structures productrices de données** : elles sont constituées par toutes les directions et tous les services techniques de la DGAHDI, d'une part, et de tous les coordonnateurs de projets et programmes de CES/DRS, d'autre part, qu'ils relèvent ou pas du MAAH. Leur rôle consiste à recueillir les données requises et à les transmettre au SASE pour la rédaction des rapports d'activités ou de résultats.

### 3.6.4. Production et diffusion des rapports

De façon non exhaustive ni limitative, six types de rapports sont proposés pour être produits par la DGAHDI sur le suivi de la mise en œuvre de la SNRCRS :

1. **Rapport d'activités semestriel** : il vise à donner un aperçu des réalisations accomplies durant un semestre par rapport aux activités prévues dans le plan d'action pour cette période. Destiné au Directeur général, il lui permet d'être informé du déroulement des activités du plan d'action et de prendre au besoin et à temps des mesures correctives s'il constate des écarts significatifs.
2. **Rapport de résultats annuel** : il a une périodicité annuelle et vise à donner des informations sur l'atteinte des résultats attendus du plan d'action. Ce rapport est le plus important du système de suivi-évaluation. Il exige un gros investissement en termes de temps et d'effort pour sa préparation. Le rapport de résultats est qualitativement différent du rapport d'activités. Ce n'est pas un simple passage en revue des activités, mais plutôt une analyse des progrès enregistrés par rapport aux cibles contenus dans les priorités de la SNRCRS. Il a un caractère analytique et critique. Dans ce rapport, on utilise les indicateurs pour comparer les résultats de l'année aux niveaux de l'indicateur visé. Il est destiné à la fois au Directeur général et aux coordonnateurs de projets et programmes de CES/DRS en cours d'exécution et en lien avec la SNRCRS.
3. **Rapport financier annuel** : il donne l'état d'exécution financière des activités : moyens financiers mis en œuvre, taux d'absorption financière, engagements budgétaires effectués, investissements réalisés, charges de fonctionnement, liés à la mise en œuvre de la SNRCRS. Il permet au Directeur général de la DGAHDI et aux partenaires techniques et financiers de se faire une idée de l'utilisation des ressources financières et du respect du principe de bonne gouvernance.
4. **Rapport d'achèvement des projets et programmes** : la rédaction de ce type de rapport s'impose si par exemple la DGAHDI met en œuvre ou supervise des projets ou programmes financés par des bailleurs de fonds extérieurs. Ce rapport marque la fin d'un projet ou d'un programme. Il fait ressortir les acquis importants obtenus par le projet ainsi que les principaux enseignements. Il constitue une source importante de capitalisation sur les stratégies, méthodes et outils développés dans le cadre de la mise en œuvre du projet.
5. **Rapport de capitalisation** : ce type de rapport présente beaucoup d'intérêt et est vivement recommandé. Il est élaboré au terme de la mise en œuvre d'une stratégie, d'un plan d'action, d'un projet ou d'un programme. Il permet de tirer des enseignements, de répertorier des savoirs et des savoir-faire, des bonnes pratiques, qui pourront être mises à contribution dans d'autres processus similaires. On n'insistera jamais assez sur la nécessité de capitaliser les expériences qui seront issues de la mise en œuvre de la SNRCRS, par axe et par priorité.

6. **Rapport grand public** : il s'agit d'un rapport accessible à tout public. Il contient des informations essentielles sur l'état de mise en œuvre de la SNRCRS et ses résultats importants, mais ne fait pas mention d'informations détaillées. C'est un document de communication avec l'extérieur.

### *3.6.5. Cadre de mesure du rendement*

Tout au long de la mise en œuvre de la SNRCRS, la performance globale de la SNRCRS aura besoin d'être suivie de près pour savoir si les actions proposées produisent effectivement leurs effets. Cet exercice de mesure de la performance exige la mise en place au préalable d'un dispositif particulier connu sous le nom de Cadre de mesure du rendement (CMR) ou Cadre de mesure de la performance (CMP) ou encore Plan de mesure de la performance (PMP).

A cette étape, il sera donné uniquement l'architecture du CMR. Une matrice est proposée au tableau 5 joint en annexe. Mais une présentation détaillée et plus précise sera faite dans le premier plan d'action qui sera élaboré consécutivement à la Stratégie.

### *3.6.6. Processus de révision et de mise à jour*

Des changements politiques et institutionnels majeurs peuvent intervenir et affecter la vie de la DGAHDI et par voie de conséquence la SNRCRS. Cela signifie que la SNRCRS doit faire l'objet d'une mise à jour au bout d'un certain temps d'opérationnalisation pour être en phase avec les nouvelles priorités politiques. C'est ainsi qu'une relecture doit être effectuée en cas de nécessité pour prendre en compte les progrès réalisés dans le domaine de la CES/DRS, les nouveaux enjeux et défis en matière de lutte contre la dégradation des sols, les changements affectant le contexte économique, et le nouvel environnement juridique et institutionnel.

Les modalités de révision peuvent être de deux types :

- une révision périodique tous les cinq (5) ans : le fait déclencheur pourra être la recherche d'une plus grande efficacité de la SNRCRS ;
- une révision selon nécessité : les faits déclencheurs pourront être la nature des résultats obtenus, l'efficacité des actions de CES/DRS mises en application, l'évolution du secteur rural, etc.

Mais quelle que soit l'évolution de la mise en œuvre de la SNRCRS, une révision au bout de cinq ans s'impose afin de maximiser sa contribution à l'atteinte des cibles de la NDT et du développement durable. Enfin, la mise à jour de la SNRCRS doit se faire de manière participative et inclusive.

### *3.6.7. Evaluation externe*

La SNRCRS sera opérationnalisée à travers le premier plan d'action quinquennal qui sera suivi par d'autres. Tout au long de sa mise en œuvre, il est recommandé de procéder, si possible, à des évaluations externes indépendantes. Ces évaluations seront orientées sur les plans d'action quinquennaux.

Elles seront des opérations spécifiques visant à apprécier systématiquement et de manière objective les progrès dans la réalisation des effets attendus de la SNRCRS. On distinguera trois types d'évaluation :

- 1) une évaluation à mi-parcours centrée sur l'efficacité et l'efficience du premier plan d'action de la SNRCRS. Elle interviendra à la troisième année du premier plan d'action.
- 2) une évaluation complète du premier plan d'action de la SNRCRS. Elle sera effectuée à la fin du premier plan d'action.
- 3) une évaluation à la fin de la SNRCRS pour apprécier les résultats atteints. L'intérêt d'une telle évaluation est également de fournir des bases utiles à l'élaboration éventuelle d'une seconde stratégie.

Ces évaluations vont nécessiter des ressources financières importantes. Il faudra budgétiser ces coûts au préalable et faire les provisions financières nécessaires.

## **3.7. Communication**

### *3.7.1. Rôle de la communication*

L'opérationnalisation réussie de la SNRCRS passe par une communication active. Cette communication a pour but de favoriser l'appropriation de la SNRCRS par les populations et les partenaires au développement. Elle sera prioritairement orientée sur les décideurs nationaux, régionaux et locaux, puis en direction de (i) l'administration centrale et déconcentrée, (ii) des collectivités territoriales, (iii) de la société civile et du secteur privé, (iv) des professionnels de la communication et des médias, (v) des éducateurs, (vi) des chercheurs, (vii) des femmes, (viii) de la jeunesse, (ix) des PTF, (x) des leaders d'opinion et autorités coutumières et religieuses, (xi) des communautés de base en campagne et en ville.

### *3.7.2. Stratégie de communication*

La communication sur la SNRCRS pourra se faire de différentes manières, notamment par l'utilisation des TIC, l'exploitation des structures et facilités du Ministère chargé de la communication et de la presse privée, la valorisation des canaux de communication traditionnelle.

Un accent particulier sera mis sur l'utilisation des langues nationales car elles permettent de parvenir à la fois à une communication de masse et de proximité.

Une communication spécifique en direction de la communauté internationale doit être également entretenue pour soutenir notamment les efforts de mobilisation des ressources financières en faveur de la mise en œuvre de la SNRCRS.

Les actions de communication devront mettre l'accent sur :

- une meilleure implication des collectivités territoriales dans la gestion des actions de CES/DRS ;
- l'appui aux collectivités dans l'élaboration des PAI, PCD et PRD intégrant les actions de CES/DRS ;
- la traduction des livrables en langues locales pour une meilleure appropriation par les communautés ; cela implique un état des lieux du disponible en documents traduits en langues nationales pour leur valorisation ;
- le renforcement des capacités des acteurs locaux à l'usage des documents traduits ;
- l'organisation d'ateliers régionaux d'information à l'intention des collectivités ;
- l'utilisation des radios communautaires pour la diffusion des informations et des bonnes pratiques en matière de restauration et conservation des sols et de gestion durable des terres ;
- l'utilisation de la Radio rurale pour la diffusion des informations et les séances de sensibilisation ;
- le développement d'un système de « Call center » pour une vulgarisation des technologies et des informations en matière de CES/DRS;
- la sensibilisation des autorités coutumières sur la gestion et la sécurisation foncière (à travers les accords d'usage par exemple).

Dans tous les cas, il sera indispensable de développer une stratégie de communication pour permettre une meilleure diffusion de la SNRCRS à tous les niveaux.

### 3.8. Synergie avec les accords internationaux sur l'environnement

La SNRCRS constitue une opportunité pouvant permettre d'établir une synergie avec un certain nombre d'accords internationaux sur l'environnement, notamment avec :

- La Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;
- La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ;
- La Convention sur la diversité biologique ;
- La Convention sur les zones humides.

Ces quatre conventions trouveront à travers la SNRCRS un cadre d'opérationnalisation. A ces conventions, il faut ajouter la liste ci-dessous de politiques environnementales de l'Afrique de l'Ouest en relation avec la lutte contre la dégradation des sols :

- La Politique environnementale de la CEDEAO ;
- La Politique commune d'amélioration de l'environnement de l'UEMOA (Pcae) ;
- La Politique forestière de la CEDEAO ;
- Le Programme d'action sous-régional de lutte contre la désertification en Afrique de l'Ouest et au Tchad ;
- Etc.

La SNRCRS pourra aussi servir de support à la concrétisation de certaines initiatives nationales importantes dans le cadre de la lutte contre la dégradation des sols pour une meilleure contribution à la réalisation de la souveraineté alimentaire au Burkina Faso. Il s'agit notamment :

- des Priorités résilience pays définies en 2015 dans le cadre de l'Alliance globale pour la résilience au Sahel et en Afrique de l'Ouest
- du Cadre stratégique d'investissement en matière de gestion durable des terres (CSI-GDT) ;
- de la Déclaration sur l'engagement du Burkina Faso à mettre en œuvre l'objectif de Neutralité en matière de dégradation des terres d'ici 2030 ;
- des Objectifs de développement durable ;
- du Plan national de développement économique et social (PNDES) ;
- Etc.

Pour y parvenir, il faudra spécifiquement renforcer l'articulation fonctionnelle et opérationnelle entre : (i) les actions de CES/DRS, la Convention sur la lutte contre la désertification, la Convention cadre sur les changements climatiques et la Convention sur les zones humides, (ii) les actions de CES/DRS, la NDT et les ODD. En outre, il faudra susciter et renforcer le dialogue et l'interaction permanente entre les Ministères de l'agriculture, de l'environnement et de ressources animales sur la question spécifique de la CES/DRS.

### 3.9. Analyse des risques

#### 3.9.1. *Approche des risques susceptibles d'affecter la SNRCRS*

La mise en œuvre de la SNRCRS sera soumise à l'épreuve de plusieurs risques. Or, il faut que la DGAHDI survive à toutes les perturbations qui pourraient survenir et maintienne le cap dans le pilotage de la SNRCRS. Pour cette raison, il est utile que les risques potentiels soient identifiés et que des mesures pratiques de leur contrôle soient proposées.

#### 3.9.2. *Registre des risques et méthodes d'atténuation*

Le tableau 6 ci-dessous donne un bref aperçu de ces risques potentiels et de leurs méthodes d'atténuation.

## 4 - CONCLUSION

La dégradation des terres constitue depuis plusieurs années un problème préoccupant pour le Burkina Faso de sorte que l'Etat et ses partenaires nationaux et internationaux ont déployé d'énormes efforts pour juguler ce phénomène. A titre d'illustration, plusieurs projets de GDT ont été mis en œuvre dans les zones Nord, Centre-Nord et Est du pays. Ils étaient centrés sur la gestion de la fertilité des sols et ont appuyé les agriculteurs dans la réalisation de techniques de CES/DRS. Bon nombre de ces projets ont touché des zones précédemment non-agricoles, abandonnées depuis longtemps parce que considérées comme «non récupérables» (localement ces terres sont désignées comme «zipélé» - sols stériles). Les techniques de CES/DRS ont prouvé que la couverture végétale de ces terres pouvait être régénérée et qu'elles pouvaient être remises en culture. Malgré tout, le rythme de dégradation des sols, accéléré par les effets des changements climatiques, représente toujours un obstacle sérieux à la réalisation de la souveraineté alimentaire au Burkina Faso.

Avec la SNRCRS, on peut affirmer que (i) l'Etat disposera d'un outil efficace pour l'orientation et la coordination des actions de CES/DRS, (ii) des ressources humaines, techniques et financières seront mobilisées pour inverser la tendance de la dégradation des sols, (iii) les capacités des acteurs de la CES/DRS seront renforcées, (iv) l'efficience des actions de CES/DRS sera accrue, (v) les efforts de construction de la souveraineté alimentaire et du développement durable auront un meilleur impact. Pour y parvenir, l'Etat devra accorder un intérêt particulier à un bon pilotage de la SNRCRS afin qu'elle produise les effets et impacts attendus.

## BIBLIOGRAPHIE

**AFD, 2008** : Défis agricoles africains. Editions Kartala ; 414 pages

**BIKIENGA I. M., 2016** : Etude sur l'identification des priorités en matière de CES/DRS à prendre en compte dans le Programme national du secteur rural, phase II. Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques. Ouagadougou. Burkina Faso. 43 pages.

**BIKIENGA I. M., 2017** : Rapport de participation à la Global Soil Week (Semaine mondiale des sols) tenue du 22 au 24 mai 2017 à Berlin en Allemagne. ProSol/GIZ. Ouagadougou. Burkina Faso. 11 pages.

**BUNASOLS, 2017** : Plan stratégique de développement 2017-2025 du Bureau National des Sols ; 76 pages.

**DA D.E.C., 2008** : Impact des techniques de conservation des eaux et des sols sur le rendement du sorgho au centre-nord du Burkina Faso », *Les Cahiers d'Outre-Mer* [En ligne], URL : <http://com.revues.org/3512> ; DOI : 10.4000/com.3512 ; 15 pages.

**DGESSION, 2013** : Performances récentes des sous-secteurs de l'agriculture et de l'élevage ; 47 p.

**DPSAA/EPA, 2013** : Synthèse des résultats des enquêtes permanentes agricoles de 2002 à 2013.

**FAO, 1996** : Définitions de la Souveraineté alimentaire et de l'agriculture familiale.

**FAO, UNEP, 1997** : Definition of Land Resources adopted during the course of development of the land cover classification system.

**GANGBAZO G, 2004** : Gestion intégrée de l'eau par bassin versant: concept et application. Environnement Québec ; 58 pages.

**GRENADE F., 2010** : « Le concept de souveraineté alimentaire à la lumière de la problématique du Niger ». Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de master en sciences de la population et du développement. Université de Liège. Institut de sciences humaines et sociales. Belgique. 108 pages.

**GUISSOU, S., 2016** : Analyse de l'impact des performances atteintes sur les conditions de vie des ménages et la croissance. Rapport au CSD-Développement rural, sécurité alimentaire et environnement ; 14 diapositives.

**Hien F., 2014** : Cadre stratégique d'investissement en gestion durable des terres au Burkina Faso (CSI-GDT). Rapport final ; 106 pages.

**ILBOUDO S. P. Y., 2014** : Etat de mise en œuvre du programme national du secteur rural (PNSR/PDDAA) du Burkina Faso. Communication présentée au GTDA ; Addis-Abeba, février 2014 ; 17 diapositives.

**ILBOUDO S. P. Y., 2016** : Rapport de mobilisation des partenaires techniques et financiers pour leur contribution au processus d'élaboration de la stratégie nationale de restauration, de conservation et de récupération des terres agricoles et de son plan d'action. Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques. Ouagadougou. Burkina Faso. 25 pages.

**KAMBOU N.F., 1996** : Contribution à la restauration et à la réhabilitation des sols ferrugineux superficiellement encroûtés (Zipèla) du Plateau central du Burkina Faso (Cas de Yilou-Province du Bam). Thèse de Docteur-Ingénieur ; Mention : Sciences Agronomiques ; Université de Cocody ; Abidjan/Côte d'Ivoire ; 142 page

**MAAH, SP/CPSA, 2016** : Rapport de synthèse générale de la revue du secteur rural, 78 pages.

**MARHASA, GIZ, DGADHI, 2015** : Note conceptuelle en vue de la formulation d'une stratégie nationale de restauration, de conservation et de récupération des sols au Burkina Faso ; 36 pages.

**MEA (Millennium Ecosystem Assessment), 2005**: Ecosystems and human well-being: synthesis; Island Press; Washington DC.

**MEEVCC, 2016** : Quatrième rapport sur l'état de l'environnement au Burkina Faso ; 202 pages.

**MEFD, 2016** : Plan National de développement économique et social (PNDES) 2016-2020 ; 110 pages.

**MF, 2009** : Document de la Politique Nationale Genre ; 56 pages.

**MMC, 2017** : Rapport introductif à la première session du Conseil d'administration du secteur ministériel de l'année 2017 ; 22 pages.

**OCDE, 2013** : Peuplement, marché et sécurité alimentaire, cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Editions OCDE. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264187412-fr> ; 208 pages.

**PNDES, 2016** : Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020 ; 110 p.

**PNGT, 1995** : Les grandes orientations en matière de gestion des terroirs au Burkina Faso. Deuxième édition ; 41 pages.

**PNUE, 2011** : Vers une économie verte pour un développement durable et une éradication de la pauvreté. Synthèse à l'utilisation des décideurs ; 40 pages.

**SAWADOGO H., 1995** : La lutte antiérosive dans la zone Nord-Ouest du Burkina Faso : Cas des villages de Bazeido et de Lankoé. Communication présentée au Séminaire SADAOC, Accra, Ghana ; 22 pages.

**SAWADOGO H., 2006** : Fertilisation organique et phosphatée en systèmes de culture Zaï en milieu soudano-sahélien du Burkina Faso. Dissertation originale en vue de l'obtention du grade de docteur en sciences agronomiques et ingénierie biologique de la faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux ; 254 pages.

**SP/CONEDD, 2010** : Troisième rapport sur l'état de l'environnement au Burkina Faso, 263 p.

**TOURE M., SEDOGO P. M., 2009** : Etude analytique et de mise en cohérences des composantes de gestion durable des terres des programmes d'investissements préparés dans le cadre du programme sectoriel de développement rural productif (PDOSDRp). Rapport final ; 214 pages.

**UNCCD, 2016** : Note scientifique et politique. Terres en équilibre. Le cadre conceptuel scientifique de la neutralité en matière de gestion durable des terres. Bonn, Allemagne. 6 pages.

**ZOUGMORE R.B., 2003**: Integrated water and nutrient management for sorghum production in semi-arid Burkina Faso. PhD thesis, Wageningen University and Research Centre; 205 pages.

## ANNEXES

Tableau 1 : Cadre logique de la SNRCRS

Logique d'intervention	Cibles	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification
<b>Vision : A l'horizon 2035, les capacités productives des sols du Burkina Faso sont accrues et permettent de pratiquer une agriculture moderne, plus compétitive, durable, résiliente, et en mesure d'assurer à tous les Burkinabè un accès aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active.</b>			
<b>Objectif stratégique : Mobiliser et accroître les ressources humaines, techniques et financières nécessaires pour inverser durablement la dégradation des sols au Burkina Faso et les rendre sains et plus productifs, faciliter l'accès sécurisé à la terre, en vue d'une meilleure contribution à la réalisation de la souveraineté alimentaire et des objectifs du développement durable</b>			
<b>Axe stratégique 1 : Pilotage et soutien à la concertation des acteurs à l'harmonisation des approches, au suivi évaluation et à la capitalisation des actions de CES/DRS</b>			
<i>Priorité 1.1. : Etablir la situation de référence de la CES/DRS au Burkina Faso</i>	Toutes les réalisations de CES/DRS, les acteurs sur tout le territoire national répertoriés et géo-référencés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réalisations de CES/DRS répertoriées et géo-référencées ;</li> <li>- Disponibilité d'un répertoire des acteurs;</li> <li>- Disponibilité d'un document validé sur la situation de référence de la CES/DRS au Burkina Faso.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports d'activités de la DGAHDI ;</li> <li>- Site web du MAAH ;</li> <li>- Site web du Ministère de l'environnement ;</li> <li>- Site web du Ministère des ressources animales.</li> </ul>
<i>Priorité 1.2. : Classifier les techniques de CES/DRS par région</i>	Toutes les techniques de CES/DRS classifiées par région	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de techniques de CES/DRS classifiées par région ;</li> <li>- Disponibilité d'un document validé de classification des techniques de CES/DRS par région.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports d'activités de la DGAHDI ;</li> <li>- Site web du MAAH ;</li> <li>- Site web du Ministère de l'environnement ;</li> <li>- Site web du Ministère des ressources animales.</li> </ul>
<i>Priorité 1.3. : Capitaliser et vulgariser les techniques éprouvées de CES/DRS</i>	Toutes les bonnes pratiques de CES/DRS sur tout le territoire national, identifiées et répertoriées par région dans un catalogue national	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de bonnes pratiques CES/DRS identifiées et répertoriées ;</li> <li>- Disponibilité d'un document validé de capitalisation des bonnes pratiques de CES/DRS.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports d'activités de la DGAHDI ;</li> <li>- Site web du MAAH ;</li> <li>- Site web du Ministère de l'environnement ;</li> <li>- Site web du Ministère des ressources animales.</li> </ul>
<i>Priorité 1.4. : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie et un plan de communication sur les techniques éprouvées de CES/DRS</i>	Les objectifs, résultats attendus et actions en matière de communication sur toutes les techniques éprouvées de CES/DRS, décrits et documentés	Document de stratégie et plan de communication sur les techniques éprouvées de CES/DRS validés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports d'activités de la DGAHDI ;</li> <li>- Site web du MAAH ;</li> <li>- Site web du Ministère de l'environnement ;</li> <li>- Site web du Ministère des ressources animales.</li> </ul>

<i>Priorité 1.5. : Mettre en place un système de suivi-évaluation opérationnel des actions de CES/DRS</i>	Un système de suivi-évaluation opérationnel des actions de CES/DRS est en place	Manuel de suivi-évaluation	Rapports d'activités de la DGAHDI
<i>Priorité 1.6. : Mettre en place la Plateforme nationale pour la gestion durable des terres prévue par le CSI-GDT</i>	Recueil de textes réglementaires (statuts et règlement intérieur) portant création, attributions, composition et fonctionnement de la Plateforme nationale de gestion durable des terres	Textes réglementaires portant création, attributions, composition et fonctionnement de la Plateforme nationale de gestion durable des terres adoptés	- Rapports d'activités de la DGAHDI ; - Site web du MAAH ; - Site web du Ministère de l'environnement ; - Site web du Ministère des ressources animales.
<b>Axe stratégique 2 : Renforcement des capacités des acteurs d'appui-conseil et des producteurs/-trices</b>			
<i>Priorité 2.1. : Former les agents d'encadrement à la vulgarisation des techniques de CES/DRS</i>	- Tous les agents d'appui-conseil - Tous les acteurs de la CES/DRS - Toutes les CRA et OPA	Nombre de sessions de formation ; Nombre d'hommes formés ; Nombre de femmes formées ; Qualité des prestations des agents d'appui-conseil.	- Rapport du formateur ; - Site web du MAAH ; - Site web du Ministère de l'environnement ; - Site web du Ministère des ressources animales ; - Rapport d'enquête.
<i>Priorité 2.2. : Former les organisations des producteurs/trices à une meilleure connaissance et maîtrise des techniques de CES/DRS</i>	Toutes les OPA et CRA	Nombre d'hommes formés ; Nombre de femmes formées ; Taux d'utilisation des techniques de CES/DRS	- Rapport du formateur ; - Rapports d'activités de la DGAHDI ; - Site web MAAH ; - Site web du Ministère de l'environnement ; - Site web du Ministère des ressources animales.
<i>Priorité 2.3. : Soutenir les opérateurs privés évoluant dans la réalisation d'infrastructures de CES/DRS (artisans, PME, commerçants, prestataires de services, etc.)</i>	Tous les opérateurs privés évoluant dans la réalisation d'infrastructures de CES/DRS	Nombre d'opérateurs identifiés	- Rapports d'activité de la DGAHDI ; - Rapports des Ministères en charge des finances et du commerce.
<i>Priorité 2.4. : Appuyer l'équipement des producteurs/trices en matériel de CES/DRS</i>	80% des OPA et CRA sont équipées en matériel de CES/DRS subventionné	- Nombre d'hommes bénéficiaires du matériel de CES/DRS subventionné; - Nombre de femmes bénéficiaires du matériel de CES/DRS subventionné;	- Rapports des Ministères en charge des finances et du commerce ; - Rapports d'activités de la DGAHDI ; - Rapports du MAAH.

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux d'utilisation du matériel de CES/DRS subventionné.</li> </ul>	
<i>Priorité 2.5. : Renforcer la CES/DRS dans les programmes d'alphabétisation fonctionnelle</i>	Tous les projets et programmes d'alphabétisation fonctionnelle	Nombre de projets et programmes d'alphabétisation fonctionnelle appliquant les modules de formation en CES/DRS en langues locales	Rapports des projets et programmes d'alphabétisation fonctionnelle
<i>Priorité 2.6. Soutenir le conseil à l'exploitation familiale et organiser des échanges inter-paysans</i>	Toutes les régions	Nombre de régions couvertes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports d'activités de la DGFMOR ;</li> <li>- Rapports d'activités de la DGPV.</li> </ul>
<b>Axe stratégique 3 : Appui aux actions de recherche-développement dans le domaine de la CES/DRS</b>			
<i>Priorité 3.1. : Créer et appuyer des cadres de concertation permanents entre les producteurs, les chercheurs et les développeurs sur la CES/DRS à l'échelle nationale, régionale et locale</i>	Protocoles d'accords de collaboration entre les producteurs, les institutions de recherche, de formation et les développeurs sur la CES/DRS à l'échelle nationale, régionale et locale	Nombre de protocoles d'accords signés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports d'activités de la DGAHDI ;</li> <li>- Rapports d'activités de l'INERA ;</li> <li>- Rapports d'activités de la DGPV.</li> </ul>
<i>Priorité 3.2. : Faciliter les échanges d'expériences entre les membres du cadre de concertation permanent</i>	Au moins 1 voyage par an pour tous les membres du cadre de concertation permanent	Nombre de voyages d'études organisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports d'activités de la DGAHDI ;</li> <li>- Rapports sur les voyages d'études.</li> </ul>
<i>Priorité 3.3. : Promouvoir la recherche-action dans le domaine de la CES/DRS</i>	20 thèmes de recherche-action dans le domaine de la CES/DRS sont développés conjointement par la DGAHDI et l'INERA et les institutions de formation	Liste des thèmes de recherche-action dans le domaine de la CES/DRS mis au point	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports de recherche de l'INERA ;</li> <li>- Rapports d'activités de la DGAHDI ;</li> <li>- Mémoire de recherche.</li> </ul>
<i>Priorité 3.4. : Encourager la recherche scientifique privée sur la CES/DRS</i>	3 institutions de recherche scientifique privée effectuent des travaux de recherche sur la CES/DRS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'institutions recherche scientifique privée effectuant des travaux de recherche sur la CES/DRS ;</li> <li>- Prise en compte de la CES/DRS dans les programmes de la recherche scientifique privée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports d'activités du CNRST ;</li> <li>- Rapports d'activités des institutions de recherche scientifique privée.</li> </ul>

Axe stratégique 4 : Intégration des actions et mise à l'échelle des techniques de CES/DRS éprouvées et adaptées aux régions du Burkina Faso			
<i>Priorité 4.1. : Intégrer les techniques éprouvées de CES/DRS dans les plans régionaux et locaux de développement</i>	Toutes les techniques éprouvées de CES/DRS sélectionnées dans toutes les régions et toutes les communes	Recueil des techniques éprouvées de CES/DRS par région et par commune	- Rapports des Conseils régionaux ; - Rapports des communes.
<i>Priorité 4.2. : Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de projets et programmes de CES/DRS à l'échelle nationale</i>	2,5 millions ha restaurés à l'horizon 2035 Ouvrages de mobilisation d'eau réalisés	Superficies restaurées par an	Rapports d'activités de la DGAHDI
<i>Priorité 4.3. : Mettre en œuvre la Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural</i>	Tous les décrets et arrêtés requis pour l'application de la Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural	Décrets et arrêtés signés et mis en application	- Rapports d'activités de la DGFMOR ; - Site web du Ministère de l'environnement ; - Site web du Ministère des ressources animales.
<i>Priorité 4.4. : Appuyer la vulgarisation et la mise en application des textes de sécurisation du foncier rural</i>	Tous les agents de vulgarisation aux niveaux central et déconcentré du MAAH	Nombre de sessions de formation Nombre d'hommes formés ; Nombre de femmes formées ;	- Rapports d'activités de la DGFMOR ; - Site web du Ministère de l'environnement ; - Site web du Ministère des ressources animales ; - Rapport sur la formation.
<i>Priorité 4.5. : Elaborer un référentiel méthodologique pour la synergie d'action CES/DRS-foncier rural</i>	Référentiel méthodologique pour la synergie d'action rédigé	Référentiel disponible	Rapport d'activités de la DGAHDI
<i>Priorité 4.6. : Mettre en place les structures de pilotage et de coordination de la CES/DRS aux niveaux national et local</i>	Textes réglementaires (arrêtés ministériels) régissant le fonctionnement des structures de pilotage et de coordination de la CES/DRS aux niveaux national et local	Nombre de textes réglementaires (arrêtés ministériels) disponibles	- Site web MAAH ; - Site web du Ministère de l'environnement ; - Site web du Ministère des ressources animales ; - Rapports d'activités de la DGAHDI.

Axe stratégique 5 : Financement durable des actions de CES/DRS			
<i>Priorité 5.1. : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation de financements stables et durables en faveur des actions de CES/DRS</i>	Financements mobilisables au niveau national ou à rechercher à l'extérieur	Document de stratégie disponible et mise en œuvre	Rapports d'activités de la DGAHDI
<i>Priorité 5.2. : Créer des emplois décents et des activités génératrices de revenus à travers la promotion des activités de CES/DRS</i>	1 000 emplois décents par an et 50 activités génératrices de revenus au total dans le domaine de la CES/DRS	Nombre d'hommes employés Nombre de femmes employées	- Rapports d'activités de la DGAHDI ; - Site web MAAH ; - Site web du Ministère de l'environnement ; - Site web du Ministère des ressources animales.
<i>Priorité 5.3. : Soutenir le financement local des actions de CES/DRS à travers les institutions de microfinance</i>	200 millions FCFA par an tout le territoire national	Taux d'utilisation du fonds mis en place	Rapports de l'Association professionnelle des institutions de microfinance du Burkina Faso (APIM-BF)
<i>Priorité 5.4. : Identifier des financements innovants en faveur de la CES/DRS</i>	Au moins 3 types de financements innovants identifiés, mobilisables au niveau national	Nombre et types de financements innovants identifiés	Rapport d'étude
<i>Priorité 5.5. : Mettre en place des mécanismes financiers appropriés pour l'acquisition des équipements de CES/DRS : lignes de crédit à moyen et à long terme, lignes de crédit à des taux bonifiés, fonds de garantie, fonds de subventions, etc.</i>	2 milliards FCFA au total	Montant effectif de la dotation	- Rapports d'activités de la DGAHDI ; - Rapport du Ministère de l'économie et des finances ; - Site web du MAAH ; - Site web du Ministère de l'environnement ; - Site web du Ministère des ressources animales.
<i>Priorité 5.6. : Promouvoir les investissements dans la CES/DRS à travers l'opérationnalisation du CSI-GDT</i>	Nouveaux investissements privés de 50 millions FCFA par an	Superficies aménagées en CES/DRS par le secteur privé	- Rapports d'activités de la DGAHDI ; - Site web MAAH ; - Site web du Ministère de l'environnement ; - Site web du Ministère des ressources animales.

<i>Priorité 5.7. : Capitaliser et valoriser les expériences réussies en matière de financement des actions de CES/DRS</i>	- Financements publics nationaux ; - Financements privés nationaux ; - Financements étrangers.	Répertoire disponible	- Rapports d'activités de la DGAHDI - Site web MAAH ; - Site web du Ministère de l'environnement ; - Site web du Ministère des ressources animales.
<b>Axe stratégique 6 : Introduction de techniques culturelles innovantes en matière de CES/DRS</b>			
<i>Priorité 6.1. : Expérimenter l'agriculture de conservation dans les terres non dégradées</i>	10 sites par région	Nombre de sites d'expérimentation mis en place	- Rapports d'activités de la DGAHDI - Rapport d'activités de l'INERA
<i>Priorité 6.2. : Mettre en place un cadre politique favorable à l'agriculture de conservation</i>	Un document validé de stratégie de promotion de l'agriculture de conservation	- Texte officiel d'adoption de la stratégie ; - Références faites à la stratégie de promotion de l'agriculture de conservation.	- Rapports d'activités de la DGAHDI ; - Site web MAAH ; - Site web du Ministère de l'environnement ; - Site web du Ministère des ressources animales.
<i>Priorité 6.3. : Mettre en place le conseil agricole sur l'agriculture de conservation</i>	10 centres par région	Nombre de centres fonctionnels	Rapports d'activités des Directions régionales du MAAH
<i>Priorité 6.4. : Communiquer sur les modalités d'application, les performances et l'intérêt des différents systèmes de l'agriculture de conservation</i>	Fiches techniques thématiques en français, Mooré, Jula et Fulfuldé	Nombre et types de fiches diffusées	Rapports d'activités des Directions régionales du MAAH

Tableau 2 : Matrice pour le suivi des activités de la SNRCRS

Priorités	Activités prévues	Cibles	Activités réalisées	Taux d'exécution (%)	Activités non réalisées	Explication des écarts
<b>Axe stratégique 1 : Pilotage et soutien à la concertation des acteurs à l'harmonisation des approches, au suivi évaluation et à la capitalisation des actions de CES/DRS</b>						
Priorité 1.1.						
Priorité 1.2.						
Priorité 1.3.						
Priorité 1.4.						
Priorité 1.5.						
Priorité 1.6.						
<b>Axe stratégique 2 : Renforcement des capacités des acteurs d'appui-conseil et des producteurs/-trices</b>						
Priorité 2.1.						
Priorité 2.2.						
Priorité 2.3.						
Priorité 2.4.						
Priorité 2.5.						
Priorité 2.6.						

<b>Axe stratégique 3 : Appui aux actions de recherche-développement dans le domaine de la CES/DRS</b>						
Priorité 3.1.						
Priorité 3.2.						
Priorité 3.3.						
Priorité 3.4.						
<b>Axe stratégique 4 : Intégration des actions et mise à l'échelle des techniques de CES/DRS éprouvées et adaptées aux régions du Burkina Faso</b>						
Priorité 4.1.						
Priorité 4.2.						
Priorité 4.3.						
Priorité 4.4.						
Priorité 4.5.						
Priorité 4.6.						
<b>Axe stratégique 5 : Financement durable des actions de CES/DRS</b>						
Priorité 5.1.						
Priorité 5.2.						
Priorité 5.3.						
Priorité 5.4.						

Priorité 5.5.						
Priorité 5.6.						
Priorité 5.7.						
<b>Axe stratégique 6 : Introduction de techniques culturelles innovantes en matière de CES/DRS</b>						
Priorité 6.1.						
Priorité 6.2.						
Priorité 6.3.						
Priorité 6.4.						

Tableau 3 : Matrice pour le suivi des résultats à court terme et des résultats à moyen terme (effets) de la SNRCRS

Priorités	Activités	Cibles	Intitulé de l'indicateur	Unité de mesure	Niveau prévu	Niveau de réalisation à la date du ....
<b>Axe stratégique 1 : Pilotage et soutien à la concertation des acteurs à l'harmonisation des approches, au suivi évaluation et à la capitalisation des actions de CES/DRS</b>						
Priorité 1.1.						
Priorité 1.2.						
Priorité 1.3.						
Priorité 1.4.						
Priorité 1.5.						
Priorité 1.6.						
<b>Axe stratégique 2 : Renforcement des capacités des acteurs d'appui-conseil et des producteurs/-trices</b>						
Priorité 2.1.						
Priorité 2.2.						
Priorité 2.3.						
Priorité 2.4.						
Priorité 2.5.						
Priorité 2.6.						

<b>Axe stratégique 3 : Appui aux actions de recherche-développement dans le domaine de la CES/DRS</b>						
Priorité 3.1.						
Priorité 3.2.						
Priorité 3.3.						
Priorité 3.4.						
<b>Axe stratégique 4 : Intégration des actions et mise à l'échelle des techniques de CES/DRS éprouvées et adaptées aux régions du Burkina Faso</b>						
Priorité 4.1.						
Priorité 4.2.						
Priorité 4.3.						
Priorité 4.4.						
Priorité 4.5.						
Priorité 4.6.						
<b>Axe stratégique 5 : Financement durable des actions de CES/DRS</b>						
Priorité 5.1.						
Priorité 5.2.						
Priorité 5.3.						
Priorité 5.4.						

Priorité 5.5.						
Priorité 5.6.						
Priorité 5.7.						
<b>Axe stratégique 6 : Introduction de techniques culturelles innovantes en matière de CES/DRS</b>						
Priorité 6.1.						
Priorité 6.2.						
Priorité 6.3.						
Priorité 6.4.						

*Tableau 4 : Matrice pour le suivi des résultats à long terme ou impacts de la SNRCRS*

Priorités	Activités	Cibles	Intitulé de l'indicateur	Unité de mesure	Niveau prévu	Niveau de réalisation à la date du .....
<b>Axe stratégique 1 : Pilotage et soutien à la concertation des acteurs à l'harmonisation des approches, au suivi évaluation et à la capitalisation des actions de CES/DRS</b>						
Priorité 1.1.						
Priorité 1.2.						
Priorité 1.3.						
Priorité 1.4.						
Priorité 1.5.						
Priorité 1.6.						
<b>Axe stratégique 2 : Renforcement des capacités des acteurs d'appui-conseil et des producteurs/-trices</b>						
Priorité 2.1.						
Priorité 2.2.						
Priorité 2.3.						
Priorité 2.4.						
Priorité 2.5.						
Priorité 2.6.						

<b>Axe stratégique 3 : Appui aux actions de recherche-développement dans le domaine de la CES/DRS</b>						
Priorité 3.1.						
Priorité 3.2.						
Priorité 3.3.						
Priorité 3.4.						
<b>Axe stratégique 4 : Intégration des actions et mise à l'échelle des techniques de CES/DRS éprouvées et adaptées aux régions du Burkina Faso</b>						
Priorité 4.1.						
Priorité 4.2.						
Priorité 4.3.						
Priorité 4.4.						
Priorité 4.5.						
Priorité 4.6.						
<b>Axe stratégique 5 : Financement durable des actions de CES/DRS</b>						
Priorité 5.1.						
Priorité 5.2.						
Priorité 5.3.						
Priorité 5.4.						

Priorité 5.5.						
Priorité 5.6.						
Priorité 5.7.						
<b>Axe stratégique 6 : Introduction de techniques culturelles innovantes en matière de CES/DRS</b>						
Priorité 6.1.						
Priorité 6.2.						
Priorité 6.3.						
Priorité 6.4.						

Tableau 5 : Cadre de mesure du rendement

Priorités	Activités	Cibles	Indicateurs de rendement	Sources des données	Méthode de collecte des données	Fréquence de collecte des données	Responsable de la collecte des données
<b>Axe stratégique 1 : Pilotage et soutien à la concertation des acteurs à l'harmonisation des approches, au suivi évaluation et à la capitalisation des actions de CES/DRS</b>							
Priorité 1.1.							
Priorité 1.2.							
Priorité 1.3.							
Priorité 1.4.							
Priorité 1.5.							
Priorité 1.6.							
<b>Axe stratégique 2 : Renforcement des capacités des acteurs d'appui-conseil et des producteurs/-trices</b>							
Priorité 2.1.							
Priorité 2.2.							
Priorité 2.3.							
Priorité 2.4.							
Priorité 2.5.							
Priorité 2.6.							
<b>Axe stratégique 3 : Appui aux actions de recherche-développement dans le domaine de la CES/DRS</b>							
Priorité 3.1.							
Priorité 3.2.							
Priorité 3.3.							
Priorité 3.4.							

<b>Axe stratégique 4 : Intégration des actions et mise à l'échelle des techniques de CES/DRS éprouvées et adaptées aux régions du Burkina Faso</b>							
Priorité 4.1.							
Priorité 4.2.							
Priorité 4.3.							
Priorité 4.4.							
Priorité 4.5.							
Priorité 4.6.							
<b>Axe stratégique 5 : Financement durable des actions de CES/DRS</b>							
Priorité 5.1.							
Priorité 5.2.							
Priorité 5.3.							
Priorité 5.4.							
Priorité 5.5.							
Priorité 5.6.							
Priorité 5.7.							
<b>Axe stratégique 6 : Introduction de techniques culturelles innovantes en matière de CES/DRS</b>							
Priorité 6.1.							
Priorité 6.2.							
Priorité 6.3.							
Priorité 6.4.							

Tableau 6 : Risques majeurs pouvant affecter la SNRCRS et éléments de réponse

DEFINITION DU RISQUE	NIVEAU DU RISQUE	REPONSES AUX RISQUES
<b>Risques politiques</b>		
Instabilité politique nationale	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretenir un dialogue constructif avec les différents acteurs sociaux et politiques ;</li> <li>- Observer une veille sur les éventuels troubles socio-politiques.</li> </ul>
<b>Risques institutionnels</b>		
Changements institutionnels fréquents	Elevé	Sensibiliser les autorités du MAAH sur l'importance de la stabilité et de la pérennité de la DGAHDI dans la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'aménagements hydro-agricoles, de développement de l'irrigation et de gestion durable des terres agricoles
Lourdeurs administratives	Faible	Travailler à éliminer les inefficacités administratives au sein de la DGAHDI
<b>Risques liés aux conditions naturelles</b>		
Accentuation du phénomène du changement climatique	Elevé	Mettre en œuvre les mesures d'adaptation définies dans le Plan national d'adaptation au changement climatique du Burkina Faso (PNA)
Lourdeur du dispositif législatif et réglementaire	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un environnement politique, juridique et institutionnel favorable à la mise en œuvre des actions de CES/DRS ;</li> <li>- Sensibiliser les autorités du MAAH à la prise à bonne date de textes appropriés pour l'investissement dans la gestion durable des sols.</li> </ul>
Lenteur du processus de décentralisation	Moyen	Poursuivre le transfert des compétences et des moyens aux structures décentralisées de l'Etat
Insuffisances de la coordination des actions de CES/DRS	Elevé	Renforcer le dialogue et l'interaction permanente entre les Ministères de l'agriculture, de l'environnement et de ressources animales sur la question spécifique de la CES/DRS
Faiblesse du leadership de la DGAHDI à piloter la Stratégie	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les capacités techniques et organisationnelles de la DGAHDI pour un pilotage efficace de la Stratégie ;</li> <li>- Former les cadres de la DGAHDI en management et leadership.</li> </ul>

<b>Risques opérationnels</b>		
Disponibilité du capital humain en termes d'effectifs	Elevé	Renforcer les ressources humaines de la DGAHDI
Disponibilité du capital humain en termes de compétences	Elevé	Renforcer les capacités techniques de la DGAHDI pour la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des projets et programmes de CES/DRS
<b>Risques financiers</b>		
Faiblesse de la contribution financière de l'Etat	Elevé	Sensibiliser le Gouvernement et l'Assemblée nationale sur la nécessité de faire les prévisions budgétaires adéquates dans le budget de l'Etat en faveur des actions de CES/DRS
Manque d'adhésion des PTF	Faible	Tenir des réunions régulières de concertation avec les PTF autour de la mise en œuvre de la Stratégie

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES  
AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----

DIRECTION GENERALE DES AMENAGEMENTS  
HYDRAULIQUES ET DU DEVELOPPEMENT DE  
L'IRRIGATION

BURKINA FASO

-----  
Unité-Progrès-Justice

---

**FORMULATION D'UNE STRATEGIE NATIONALE ET D'UN PLAN D'ACTION DE RESTAURATION,  
CONSERVATION ET RECUPERATION DES SOLS AU BURKINA FASO**

---

Termes de référence

## 1 - Contexte et justification

Dans le domaine de la conservation des eaux et des sols, défense et restauration des sols (CES/DRS) au Burkina Faso, un grand nombre d'acteurs mènent des actions depuis plusieurs décennies dans toutes les régions du pays. Ces acteurs sont essentiellement l'Etat, les partenaires techniques et financiers (PTF), les ONG, les structures de recherche, les organisations paysannes, les producteurs/-trices individuels/elles, etc. Les techniques et technologies utilisées sont très diversifiées et visent aussi bien la restauration, la conservation et la récupération des sols.

Malgré d'énormes efforts déployés par les acteurs depuis les années 1960, force est de constater que les résultats ne sont pas toujours à la hauteur des attentes. Ce constat insatisfaisant a plusieurs causes. En effet, les défis de la forte croissance de la population et des effets des changements climatiques sont les causes globales les plus importantes et rendent les résultats des actions menées quasiment invisibles. Pour faire face à ces défis, certains aspects doivent être améliorés : (i) l'harmonie et la synergie entre les acteurs intervenant dans le domaine, (ii) la mobilisation financière aussi bien de la part de l'Etat que de ses partenaires en vue de soutenir l'ensemble des acteurs aux fins d'aboutir à des actions de grande envergure, (iii) la maîtrise des techniques et technologies de CES/DRS par les agents d'appui-conseil et par les producteurs/-trices. Tout ce qui précède découle du fait qu'il n'existe pas un cadre d'orientation stratégique cohérent, permettant de mieux structurer les efforts de tous les acteurs du domaine pour de meilleurs résultats et une meilleure capitalisation.

C'est face à ce constat et à la demande des principaux acteurs du domaine de la CES/DRS, que la Direction Générale des Aménagements Hydrauliques et du Développement de l'Irrigation (DGAHDI) en partenariat avec le Programme Développement de l'Agriculture de la Coopération allemande (GIZ/PDA) et au regard de leurs missions, ont décidé d'élaborer la Stratégie Nationale de Restauration Conservation et Récupération des Sols (SNRCRS) et son plan d'action. En effet, la DGAHDI a pour principale mission de formuler, coordonner et suivre la mise en œuvre de la politique en matière d'aménagements hydro-agricoles, de développement de l'irrigation et de gestion durable des terres agricoles. En prélude à cette stratégie, la DGAHDI a d'abord entrepris l'élaboration d'une note conceptuelle afin de baliser le processus de formulation de la SNRCRS et de son plan d'action.

Les présents termes de référence sont élaborés en vue de conduire le processus de formulation de la SNRCRS et de son plan d'action.

## 2 - Objectifs

L'objectif global de la mission est de formuler de manière participative la Stratégie Nationale de Restauration Conservation et Récupération des Sols (SNRCRS) au Burkina Faso et son premier plan d'action en veillant à l'articulation de son contenu avec les ODD ainsi que d'autres documents et textes de référence de stratégies globales de restauration et conservation des sols.

Les objectifs spécifiques sont :

- **Objectif spécifique 1** : formuler la Stratégie Nationale de Restauration Conservation et Récupération des Sols (SNRCRS) au Burkina Faso.
- **Objectif spécifique 2** : formuler le premier plan d'action de la SNRCRS spécifique au contexte Burkinabé.

### **3 - Résultats attendus**

Les résultats attendus sont relatifs aux objectifs spécifiques 1 et 2 ci-dessus. Ils sont présentés ci-dessous :

#### **Résultats attendus pour l'objectif spécifique 1 :**

- le contexte et la justification de la mission d'élaboration de la SNRCRS sont présentés en terme de (i) politiques et engagements internationaux (ii) politiques et stratégies sectorielles et plans d'actions nationaux régissant le secteur rural, (iii) problématiques relatives au domaine de la CES/DRS au Burkina Faso et (iv) justification de l'élaboration de la SNRCRS et de son plan d'action ;
- le cadre stratégique de la SNRCRS (enjeux, défis, vision, objectifs, principes directeurs, axes stratégiques et actions principales) est défini ;
- Les modalités de mise en œuvre de la stratégie sont établies (rôles et responsabilités, des différents acteurs, dispositif de communication et système de suivi-évaluation stratégique)

#### **Résultats attendus pour l'objectif spécifique 2 :**

- le cadre logique du plan d'action est proposé ;
- les actions à mener dans le cadre du plan d'action sont précisées par résultat et leurs coûts sont indiqués ;
- un planning de mise en œuvre du plan d'action sur cinq ans ainsi qu'une programmation détaillée de la première année d'exécution sont proposés ;
- les instances de mise en œuvre opérationnelle du plan d'action sont proposées ;
- les mécanismes de suivi évaluation de la mise en œuvre du plan d'action et de la capitalisation sont proposés ;
- les engagements et les intentions ainsi que les autres sources potentielles de financement du plan d'action sont présentés ;
- des instruments, modalités et stratégies de mobilisation de financement complémentaires sont proposés.

### **4 - Méthodologie de conduite de la mission**

La méthodologie de conduite de l'élaboration de la SNRCRS sera précisée par le Consultant dans son offre. Toutefois, la démarche méthodologique devra être participative et inclusive. Ainsi, il ne revient pas aux consultants d'élaborer seuls l'ensemble des documents. En effet, ils devront faire un travail de facilitation et d'animation des travaux afin de favoriser la production d'inputs par les autres intervenants et experts du domaine au cours d'ateliers. Les résultats obtenus seront alors intégrés aux documents finaux. En ce sens, le travail du consultant sera articulé autour des phases suivantes :

- une rencontre de cadrage de l'étude, en vue de s'accorder sur une compréhension commune des termes de références pour l'élaboration de la stratégie
- Une analyse documentaire ;
- l'élaboration d'une proposition de document présentant une analyse de contexte, les enjeux et les défis et suggérant une vision et des axes stratégiques (domaines d'interventions) et actions principales suivi d'une rencontre avec le CTS pour adoption de la proposition ;

- Coordination de l'analyse et de la prise en compte des contributions spécifiques afin de convenir sur la vision, les objectifs et axes à développer. A ce stade il faudra définir les responsabilités et les engagements des différentes parties prenantes du domaine des CES/DRS ;
- Rencontre avec le CTS pour convenir d'une démarche et pour l'adoption de la feuille de route d'élaboration du plan d'action ;
- une phase d'investigations auprès des acteurs du domaine de la CES/DRS, pour proposer un plan d'action, notamment :
  - les Départements ministériels du secteur rural : DGESS, SP/CONEEDD, SP/CPSA ;
  - un échantillon de projets et programmes en cours prenant en compte les aspects de CES/DRS : PNGT2-3, GIZ/PDA, Projet « Réhabilitation et protection des sols dégradés et renforcement des instances foncières locales dans les zones rurales du Burkina Faso » (GIZ/ProSol), Programme National de Partenariat pour la Gestion Durable des Terres, Programme de Lutte Contre l'Ensablement dans le Bassin du Niger (PLCE/BN), Programme de Sécurisation Foncière en Milieu Rural au Burkina Faso, NEER-TAMBA, PACO/SF-GRN ;
  - institutions de recherches : INERA, Université de Ouagadougou, BUNASOLs, WASCAL ;
  - structures de coopération bilatérale et multilatérale : PNUD, DANIDA, GIZ, coopération suédoise, etc.
  - ONG : SOS/Sahel, IDD/Terra Verde,
  - Organismes internationaux : CILSS, UICN, FAO, IFDC ;
  - structures faîtières des producteurs/-trices : UNPCB, CPF ;
  - collectivités territoriales : au moins 3 communes rurales
  - secteur privé : au moins 3 structures impliquées dans la CES/DRS ;
  - producteurs/-trices modèles : au moins 5 personnes.
- une phase de rédaction et de validation des documents finaux de la stratégie SNRCRS
- une phase de rédaction et de validation du plan d'action.

Pour l'encadrement et le suivi du travail des consultants, un Comité technique de suivi (CTS) sera mis en place par arrêté du Ministre en charge de l'agriculture. Le CTS aura pour principale tâche la supervision technique de tout le processus ; notamment assurer la gestion de la qualité des produits attendus au cours de l'élaboration de la SNRCRS et de son plan d'action.

## 5 - Tâches du Consultant

Dans le cadre de cette mission, les Consultants tiendront compte des orientations de la note conceptuelle et de la feuille de route ainsi que du processus d'état des lieux mené en parallèle. Les principales tâches à exécuter par les experts dans la conduite de l'étude sont les suivantes :

- Prendre part et animer la rencontre de cadrage de la mission au cours de laquelle il présentera pour validation par le Comité Technique de Suivi (CTS), le détail de la méthodologie proposée et la compréhension des TDR dans son offre et le chronogramme détaillé de mise en œuvre de la mission ; il s'agira entre autre de s'accorder sur les objectifs, visions, défis et résultats attendus ;
- reprendre la méthodologie et le chronogramme en intégrant les observations et amendements de la rencontre de cadrage et les transmettre au CTS ;
- procéder à la recherche et l'analyse de la documentation pertinente ;

- élaborer une proposition de document (Contexte, enjeux, défis, suggestion de vision et d'axes stratégiques) qui sera soumis au CTS en vue de préparer l'atelier avec les parties prenantes. Cette proposition des consultants fera ressortir entre autre l'analyse contextuelle, les objectifs harmonisés, les enjeux et défis.
- En relation avec le CTS, assurer la bonne préparation de l'atelier en soumettant une proposition d'organisation des sessions de travaux en plénières et en groupes thématiques et en suscitant la participation effective des partenaires clé.
- organiser et animer les sessions de travail sur la définition et l'analyse des orientations stratégiques avec les experts ;
- Elaborer et soumettre au CTS un document de stratégie incluant les inputs dégagés lors de l'atelier ;
- Proposer au CTS une démarche et une feuille de route pour l'élaboration du plan d'action ;
- Mener des actions et/ou investigations en vue de collecter les informations nécessaires auprès des structures et personnes ressources impliquées dans le domaine de la CES/DRS au Burkina Faso en suivant la feuille de route relative à l'élaboration du plan d'action ;
- Elaboration d'une proposition de plan d'action soumise au CTS puis soumise et débattue en atelier de validation;
- Elaborer et soumettre au CTS le plan d'action définitif comme convenu lors de l'atelier ;

## 6 - Rôles du commanditaire

Les rôles du commanditaire (MAAH-DGAHDI) dans le processus de formulation sont les suivants :

- mettre à la disposition du consultant la documentation disponible à son niveau ;
- assurer la prise en charge financière du processus ;
- faciliter le contact du consultant avec les structures à impliquer dans le processus;
- assurer le suivi et le bon déroulement du processus de formulation des objectifs, des défis, axes stratégiques et autres enjeux pertinents à l'élaboration de la SNRCRS;
- Accompagner l'organisation pratique des rencontres, des ateliers et des déplacements éventuels.

## 7 - Compétences requises pour le recrutement des consultants

L'étude de formulation sera conduite par un binôme de consultants ayant les profils suivants: (i) un spécialiste en formulation de politiques, stratégies et plans d'action, Chef de mission, et (ii) un Expert du domaine des sols ayant de solides références en matière de gestion durable des terres. Des connaissances en Sociologie, et/ou en géographie, et/ou en socio-économie seront un plus.

Le Spécialiste en formulation de politiques, stratégies et plans d'action devra :

- avoir au moins un niveau BAC + 5 dans le domaine des sciences du développement rural ;
- avoir au moins 10 ans d'expériences professionnelles, dont 5 ans dans le domaine de la formulation des politiques, stratégies, projets et programmes de développement rural de préférence au Burkina ;
- justifier d'une expérience en lien avec la problématique de la restauration, conservation, récupération des sols, gestion durable des terres et celle de l'adaptation aux changements climatiques au Burkina Faso ;
- avoir conduit au moins l'élaboration de deux stratégies d'envergure nationale ;
- avoir une bonne capacité de synthèse, d'analyse et de rédaction en français ;

- avoir une bonne capacité de coordination ainsi que des aptitudes pour l'animation et la modération de groupes de travail.

Le deuxième expert devra :

- avoir au moins un niveau BAC + 4 dans le domaine des sciences du sol et/ou en sociologie, géographie ou socio-économie ;
- avoir au moins 10 ans d'expériences professionnelles dont 5 ans dans le domaine des sciences des sols et du développement rural, de la formulation de projets et programmes de développement rural au Burkina Faso ;
- bien connaître la problématique de la restauration, conservation, récupération des sols, gestion durable des terres au Burkina Faso ;
- avoir une bonne capacité de synthèse, d'analyse et de rédaction en français.
- avoir une bonne capacité d'animation et de modération de groupes de travail

## 8 - Durée de l'étude

L'étude aura une durée calendaire de vingt-deux (22) semaines, y compris la tenue des ateliers de restitution et de validation et la finalisation des rapports. La durée effective des prestations des consultants ne devra pas excéder 28 H/J pour le chef de mission et 28 H/J pour le second expert. (Cf. feuille de route)

## 9 - Rapports et échéances de dépôt

**Document de stratégie SNRCRS :**

- Dépôt de la proposition de document - 01.09.17
- Examen de la proposition des consultants par le CTS / Fin de la semaine n°7 - 8.09.17
- Soumission du document de stratégie final / Fin de la semaine n°10 - 29.09.17

**Document de Plan d'action SNRCRS :**

- Soumission d'une proposition de démarche et d'une feuille de route pour l'élaboration du plan d'action / Fin de la semaine n°11 - 06.10.17
- Examen de la démarche et de la feuille de route pour l'élaboration du plan d'action / Fin de la semaine 12 - 13.10.17
- Soumission d'une proposition de plan d'action au CTS / Semaine n°15 - 03.11.17
- Examen de la proposition de plan d'action / Fin de la semaine n°16 - 10.11.17
- Soumission du plan d'action final / Fin de la semaine n°22 - 22.12.17